

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail



CONTRIBUTION NATIONALE VOLONTAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DES  
ODD AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU  
NEW-YORK, JUILLET 2018



JUIN 2018

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>1. DECLARATION LIMINAIRE</b>	<b>7</b>
<b>2. FAITS SAILLANTS</b>	<b>9</b>
<b>3. INTRODUCTION</b>	<b>13</b>
<b>4. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN</b>	<b>15</b>
a. Concept note et chronogramme de conduite du processus	15
b. Ateliers nationaux d'animation du processus	16
c. Ateliers internationaux, enrichissement et partage d'expériences autour du processus	17
<b>5. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR</b>	<b>18</b>
a- Appropriation des Objectifs de Développement Durable	18
b- Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux	19
c- Localisation des ODD	23
d- Mise en œuvre du Principe « ne laisser personne de côté » au Bénin	30
e- Mécanismes institutionnels	33
f- Questions d'ordre structurel	36
<b>6. Progrès sur les objectifs et les cibles</b>	<b>41</b>
a- Synthèse diagnostique	41
b- Engagements pris par le Bénin pour la transformation vers des sociétés durables et résilientes	42
c- Réponses de politiques publiques du Bénin pour une société durable et résiliente	44
d- Contribution active de la Société Civile à la mise en œuvre des ODD	50
<b>7. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>53</b>
a- MAPPING des PTF en lien avec les ODD	53
b- Instrument de mobilisation des ressources en faveur des ODD de la sphère environnement : le Programme pays pour l'environnement au fonds vert climat	56
c- Instrument de mobilisation des ressources en faveur des CDN : le Plan d'Affaires climat	60
<b>8. PERSPECTIVES</b>	<b>63</b>
<b>9. CONCLUSION</b>	<b>64</b>
<b>ANNEXE STATISTIQUE</b>	<b>66</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>91</b>

## **LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

### **Liste des tableaux**

<b>Tableau 1</b> : Chronogramme d'exécution des grosses activités de préparation du Forum .....	16
<b>Tableau 2</b> : Arrimage du PAG aux ODD .....	21
<b>Tableau 3</b> : Synthèse de l'arrimage du PAG aux ODD.....	21
<b>Tableau 5</b> : Canevas de descriptions des projets sélectionnés .....	56
<b>Tableau 6</b> : Liste des 20 projets/programmes du portefeuille-pays et Entités Accréditées (EA).....	57
<b>Tableau 7</b> : Situation des données sur les indicateurs des cibles priorisées ODD .....	66

### **Liste des graphiques**

<b>Graphique 1</b> : Sensibilité par ODD .....	37
<b>Graphique 2</b> : Exigence de synergie pour la réalisation de l'ODD.....	39

### **Liste des figures**

<b>Figure 1</b> : Schéma du cadre institutionnel .....	36
<b>Figure 2</b> : Récapitulatif sur les projets/programmes du portefeuille .....	60

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ABERME	Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie
ANAEP-MR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANPC	Agence Nationale de Protection Civile
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
ATDA	Agences Territoriales de Développement Agricole
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investigation
BEPPAAG	Bureau d'Évaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENATEL/MCVDD	Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique
CePED	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable
CIPB	Conseil des Investisseurs Privés du Bénin
CNCB	Conseil National des Chargeurs du Bénin
CNPB	Conseil National du Patronat
CNS	Conseil National de la Statistique
CSE/DPP	Cellule Suivi-Evaluation de la Direction de la Programmation et de la Prospective
CSPEF	Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
DAT	Délégation à l'Aménagement du Territoire
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGB	Direction Générale du Budget
DGCC	Direction Générale des Changements Climatiques
DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD
DGDGL	Direction Générale de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
DGE	Direction Générale de l'Énergie
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGEFC/MCVDD	Direction des Eaux, Forêts et Chasse
DGFD	Direction Générale du Financement du Développement
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DGPSIP	Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DNPS	Direction Nationale de la Protection Sanitaire
DPFG	Direction de la Promotion du Genre et de la Femme
DPP	Directions de la Programmation et de la Prospective
DSA	Direction des Statistiques Agricole
DSM	Déchets Solides Ménagers
EPD	Éducation Population Développement
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau

GNSP	Groupement National des Sapeurs-Pompiers
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
ME	Ministère de l'Energie
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternelle et Primaire
METEO BENIN	Agence Béninoise de la Météorologie
MW	Méga Watt
NDT	Neutralité de la Dégradation de la Terre
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCS	Observatoire du Changement Social
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisations de la Société Civile
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PDA	Pôles de Développement Agricole
PDC	Plan de Développement Communal
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies sur le Développement
PPCV	Programme de Protection des Couches Vulnérables
PPHA	Programme de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PTA	Plans de Travail Annuels
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RIA	d'analyse rapide intégrée
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SESSEC	Services Enquêtes Statistiques, Suivi-Evaluation et Capitalisation
SNAEP	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
ST/CSPEF	Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers
USD	United States Dollar
AFD	Agence Française pour le Développement
AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
CDN	Contributions Déterminées au Niveau National
CFA	Communauté financière en Afrique
CNAB	Confédération Nationale des Artisans du Bénin
CNV	Contribution Nationale Volontaire
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

DDPD	Direction Départementale du Plan et du Développement
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MIT,	Ministère des Infrastructures et des Transports
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée des Conditions de Vie des Ménages
ENV	Examen National Volontaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
GiZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MASMF	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PDPIM	Projet d'aménagement des périmètres irrigués en milieu rural
PF-ODD	Point Focal-ODD
PONADEC	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
UNDESA	Département des Affaires Economiques et sociales des Nations Unies

## 1. DECLARATION LIMINAIRE

Faisant suite à la priorisation des cibles des ODD et à l'élaboration du Manuel de Calcul des Indicateurs des cibles ODD, le Bénin, en 2018, s'est fait le devoir d'aligner l'ensemble des documents de planification, de politiques et de stratégies sur ses cibles prioritaires.

Ainsi, avons-nous successivement aligné le Plan National de Développement (PND) et son premier cadre quadriennal opérationnel, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) sur les cibles prioritaires des ODD. Pour promouvoir l'exécution d'un budget et de politiques publiques en faveur des ODD et renforcer le lien entre la planification, les ODD, le budget et s'assurer de la mobilisation des ressources en faveur des ODD, une application a été développée. Cette application permet de mesurer le degré de sensibilité des activités des Ministères aux "ODD" à travers l'examen de leur Plan de Travail Annuel. Cet exercice vise dans une démarche d'apprentissage progressive à amener les Ministères à rendre la marche quotidienne vers le développement en faveur des ODD.

Dans la même logique, nous avons lancé le processus de costing des cibles prioritaires des ODD. Notre démarche méthodologique toujours inclusive et participative, a associé toutes les parties prenantes y compris les Organisations de la Société Civile (OSC), le secteur privé et les universitaires, les collectivités locales et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). La démarche a privilégié l'identification pour chaque cible prioritaire des goulots d'étranglement, des accélérateurs ainsi que le package d'interventions. Ces packages d'interventions sont évalués afin de faire ressortir leurs coûts de mise en œuvre.

Le cadre de mise en œuvre a été aussi renforcé et clarifié. Afin de mieux coordonner les différentes interventions en faveur des ODD, nous avons réalisé un mapping des parties prenantes notamment de nos PTF et des OSC. Cet exercice a permis d'identifier, d'une part, les cibles prioritaires à forte concentration des partenaires et qui requièrent donc un niveau de coordination important et, d'autre part les cibles prioritaires peu couvertes par les partenariats, pour lesquels le Gouvernement devrait plaider et sensibiliser les partenaires pour une plus grande attention.

Enfin, pour améliorer le financement des ODD, le Gouvernement du Bénin a décidé de procéder à l'Evaluation du Financement du Développement pour faciliter la mise en place d'un Cadre Intégré pour la mobilisation des ressources sur la base des recommandations du Programme d'Actions d'Addis Abeba. En outre, le Gouvernement du Bénin saisit l'opportunité de ce Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) axé sur le volet durabilité pour adopter deux documents importants dans le financement de l'environnement et du climat. D'abord, un document de Programmes-Pays pour le Fonds Vert pour le Climat afin de mettre en cohérence les initiatives majeures en faveur de l'environnement et du climat dans le pays et un document de Politique Nationale sur les changements climatiques.

En accord avec les ODD de la thématique centrale du présent FPHN, le Bénin a fait quelques avancées mais surtout, a pris d'importantes résolutions. Au niveau de l'ODD 6, la proportion des ménages béninois ayant accès à l'eau potable a augmenté (68%) et le Gouvernement vise la réalisation de cet ODD à l'horizon 2021. Pour ce qui est de l'ODD 7, la limitation de l'offre nationale fait stagner le taux d'électrification nationale. Pour remédier à cette situation, l'objectif du Bénin, à l'échéance 2021, est d'atteindre l'autosuffisance en matière énergétique avec une capacité totale installée de 600 MW qui comprend un bon niveau de mixte énergétique où l'énergie renouvelable occupe une place importante. Au niveau de l'ODD 11, l'accélération du taux d'urbanisation s'est accompagnée de plusieurs défis. Nous avons mis en place un programme d'assainissement pluvial du pays pour lequel, les ressources estimées à 476 millions USD ont été mobilisées, suivi de la mise en œuvre de l'asphaltage qui permettra d'assainir toutes les grandes villes du Bénin. Au niveau de l'ODD 12, le Gouvernement du Bénin a

donné un signal fort en faisant adopter une loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation de sachets en plastique non bio dégradables. Enfin l'ODD 15, dans le cadre de la gestion durable des écosystèmes terrestres forestiers et des ressources naturelles, le Bénin s'est doté d'une note de politique sur la neutralité de la dégradation des terres et d'un plan d'actions en matière de gestion durable des terres et foresterie.

A cette étape de préparation et d'opérationnalisation des ODD, je puis dire, au nom du Président de la République, Son Excellence Monsieur Patrice TALON et de tout son Gouvernement que le Bénin est prêt pour des progrès plus importants et plus remarquables dans la mise en œuvre des ODD.

Abdoulaye BIO TCHANE  
Ministre d'Etat chargé du Plan  
et du Développement

## 2. FAITS SAILLANTS

L'adoption de l'agenda 2030 en septembre 2015, engage sur une base purement volontaire (Résolution 67/290 de l'Assemblée Générale instituant le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) les pays membres des Nations Unies dans le mécanisme de suivi global du développement durable. Après sa première participation en juillet 2017 au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), le Bénin, convaincu des enjeux et perspectives de cet examen national volontaire pour la mise en œuvre des ODD, présente sa deuxième contribution nationale volontaire au FPHN qui porte sur le thème « Transformation vers des sociétés durables et résilientes » et fait un focus sur les ODD suivants : ODD 6 (Eau propre et assainissement) ; ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable) ; ODD 11 (Villes et communautés durables) ; ODD 12 (Consommation et production responsables) ; ODD 15 (Vie terrestre) et ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Ce rapport que le Bénin présente capitalise les acquis de l'édition 2017 et les meilleures pratiques tirées de sa participation à l'édition 2017 du Forum Politique de Haut Niveau.

Le processus d'élaboration du rapport et de toutes les grosses opérations qui y sont indexées a été très participatif et inclusif. Il a regroupé l'ensemble des acteurs de développement du Bénin à savoir la Présidence de la République, les Ministères, l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social, les PTF, les Communes, les associations de patronat, et les organisations de la société civile y compris les personnes vivant avec un handicap, les jeunes, les universitaires, les autorités religieuses et coutumières. La série d'ateliers a démarré le vendredi 23 février 2018, avec le lancement de la préparation du Bénin pour le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable, édition 2018. Au total, une dizaine d'ateliers nationaux a été organisée, mobilisant près de trois cents (300) différents acteurs sur une période de cinq (05) mois. Par ailleurs, certaines parties prenantes engagées dans le processus de préparation du Bénin au FPHN (le Gouvernement et la Société Civile) ont pris part à des ateliers d'instructions et de partages de bonnes pratiques dans la mise en œuvre des ODD et la préparation du FPHN. Ainsi, le Bénin a participé à quatre (04) ateliers internationaux d'envergure. Il s'agit de l'atelier organisé par : (i) l'UNDESA du 04 au 5 décembre 2017 à Genève en Suisse ; (ii) la CEA et l'UNDESA du 20 au 23 mars 2018 à Dakar au Sénégal ; (iii) le Partners for Review de la GIZ du 11 au 12 avril 2018 à Tbilissi en Géorgie et enfin (iv) la CEA du 02 au 04 mai 2018 à Dakar au Sénégal.

L'appropriation des ODD au Bénin reste un processus continu qui a connu quatre (04) grandes étapes à savoir : la priorisation des cibles des ODD, la domestication des indicateurs des cibles prioritaires et le costing des cibles prioritaires des ODD. Au terme de ces premiers travaux réalisés, le Bénin a procédé à la priorisation d'un ensemble de quarante-neuf (49) cibles définies prioritaires (exception faite des cibles de moyens de mise en œuvre des ODD 1 à 16 et des cibles de l'ODD17 qui ont été exclues du processus de priorisation car considérées comme prioritaires) et à la domestication des indicateurs des cibles prioritaires (au total, 168 indicateurs retenus après contextualisation des indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin). Notons que seulement ; 49% peuvent être renseignés avec le système statistique actuel) courant l'année 2017. Suite à ces travaux majeurs et ceux liés à la définition et le choix des méthodologies de calcul de leurs indicateurs de suivi, le Gouvernement du Bénin s'est engagé dans la réalisation du costing des ODD. Ces travaux du costing permettront au pays d'affiner son Plan National de Développement et son premier outil d'opérationnalisation qu'est le PC2D. Cet exercice vise à apprécier les besoins financiers pour la réalisation des cibles prioritaires et le réalisme des ambitions exprimées dans le costing à l'aune des contraintes et de la conjoncture du pays. Un cadrage permettra de procéder à terme à un ajustement des ambitions à la hauteur de la capacité d'absorption du pays.

L'étape d'intégration des ODD dans les cadres nationaux a été consacrée à l'intégration des ODD dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et de son premier outil d'opérationnalisation, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et de l'alignement des Plans de Travail Annuels (PTA) des Ministères sur les ODD. Le processus d'élaboration du PND 2018-2025 a suivi une approche participative et inclusive et donc n'a laissé personne de côté comme le recommande le programme de développement durable 2030. Son diagnostic est fait sur la base d'un modèle d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système Bénin dans le contexte de mise en œuvre des ODD. Ainsi, les défis majeurs par thématiques ont été retenus ainsi que les enjeux. La définition de ses stratégies s'est donc appuyée sur les problématiques établies. En outre, le cadrage macroéconomique et social est arrimé au cadre d'implémentation des ODD au Bénin, avec la prise en compte des impacts des mesures de politiques de développement sur la pauvreté et la sécurité humaine et la promotion d'une croissance inclusive. Il simule les trajectoires précises d'atteinte des objectifs à l'horizon 2021 pour le PC2D et 2025 pour le PND.

Le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) est le document d'opérationnalisation à court et moyen termes du Plan National de Développement (PND) sur la période 2018-2021. A l'instar du PND, la méthodologie d'élaboration du PC2D a été participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes. Pour ce faire, un arrimage des axes du PC2D (2018-2021) avec ceux du PAG et les ODD a été réalisé.

Par ailleurs, le Gouvernement a organisé plusieurs ateliers techniques d'accompagnement des communes de dix (10) départements du Bénin à l'intégration des ODD dans les documents de Planification du développement local (PDC et PAI). L'évaluation a révélé un fort degré d'alignement des PDC 3<sup>ème</sup> génération sur les cibles prioritaires. Il sera procédé à l'intégration des cibles prioritaires non prises en compte à l'issue de l'examen à mi-parcours des PDC.

Pour assurer un meilleur contrôle sur le pilotage quotidien des ODD et une gouvernance efficace de la marche quotidienne vers les ODD, il a été développé un outil de mesure de la sensibilité relative des interventions annuelles des Ministères aux ODD, désigné par MeSODD. Cet outil permet d'apprécier le niveau d'alignement de chaque Ministère à la réalisation des ODD avec la possibilité de mesurer la sensibilité ou l'adéquation de ses activités aux cibles prioritaires des ODD. L'implémentation de l'application a fait ressortir une sensibilité globale aux ODD de 53,69% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA de tous les Ministères au titre de l'exercice 2018. Aussi, convient-il d'ajouter que, globalement, les activités de production et de consommation sont faiblement représentées dans les PTA. En outre, la sensibilité par ODD varie entre 45,20% et 59,62%. Au total, tous les dix-sept (17) ODD ont été adressés par au moins quatre (04) Ministères sectoriels et neuf (09) ODD ont été adressés par les activités prévues dans les PTA d'au moins dix (10) Ministères sectoriels, révélant ainsi un besoin de coordination important entre ces Ministères. Au-delà de cette application d'analyse de la sensibilité des PTA aux ODD, il est en cours de développement une autre application qui servira de cadre analytique permettant d'évaluer avec précision la part des ressources budgétaires consacrée à la réalisation des ODD.

La synthèse diagnostique effectuée montre les grands défis à relever par le Bénin en termes de développement durable. Entre 2011 et 2015<sup>1</sup>, la pauvreté monétaire a progressé de 36.1% à 40.1%. En 2017, 9,6% de la population sont en insécurité alimentaire, soit 1,09 millions de personnes dont 0,7% en sécurité alimentaire sévère et les ménages ruraux sont davantage touchés par l'insécurité alimentaire (12% modéré et 1% sévère) que les ménages urbains (6% modéré) (AGVSA, 2017). En outre, la

---

<sup>1</sup> INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de vie des ménages, 2015

malnutrition, notamment dans sa forme chronique (forme la plus perverse) touche quatre enfants sur dix âgés de 0 à 5 ans au Bénin.

En matière d'approvisionnement en eau potable, le taux d'accès à l'eau potable enregistre 43% en milieu rural contre 57% en milieu urbain, afin ainsi un déficit de 57% et 43% respectivement en milieu rural et urbain.

Sur le plan de l'assainissement, les progrès ont été lents et d'importantes disparités selon les milieux de résidence et les conditions socio-économiques perdurent. Le taux d'accès à un assainissement adéquat a progressé de 7% en 1990 à 20% en 2015 sur le plan national. Sur la même période, la pratique de la défécation à l'air libre a régressé passant de 79 à 53% au niveau national et de 95% à 76% en milieu rural.

La couverture en termes d'électricité reste limitée, seulement 1748 localités sont électrifiées en 2016 sur les 3755 localités que compte le Bénin, soit un taux de couverture de 46,5%. En dépit d'un potentiel hydroélectrique et en énergies renouvelables relativement important, le Bénin demeure très dépendant de ses voisins pour son approvisionnement énergétique.

Enfin, le pays reste menacé par les aléas des changements climatiques avec plusieurs villes fortement vulnérables. Les principaux risques et catastrophes auxquels le pays est confronté sont les inondations, les incendies, les accidents, les secousses telluriques, vents forts et éboulements, les épidémies et l'érosion côtière. En matière de vulnérabilité future, les risques climatiques auxquels pourraient s'exposer les systèmes naturels et humains au Bénin, s'inscrivent dans un scénario de persistance ou d'accroissement des risques actuellement observés et sont fonction du secteur considéré.

Dans le cadre de l'examen national des ODD cette année, le Bénin a procédé à un suivi des dynamiques locales en lien avec les ODD. Il permet d'aborder l'implication et la contribution du niveau local à l'atteinte des ODD en mettant en exergue quelques bonnes pratiques notées dans certaines localités et communes. C'est dans ce cadre qu'un processus de benchmarking sur quinze (15) communes et de capitalisation d'expériences sur vingt-deux (22) communes<sup>2</sup> a été initié pour apprécier la mise en œuvre des ODD au niveau local. Ses approches ont été appliquées aux 5 ODD thématiques pour le compte du FPHN 2018 et aux ODD 13 et 16 qui permettent, d'une part, d'avoir la situation sur les changements climatiques et d'autre part, d'anticiper le FPHN 2019.

Par ailleurs, pour relever le défi de gouvernabilité du processus qui suppose la qualité de l'organisation, la qualité du suivi-évaluation ainsi que la qualité des dépenses effectuées, le Bénin a anticipé en mettant en place depuis 2017 un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation efficace. Ce mécanisme est actuellement composé (i) d'un comité d'orientation dirigé par le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement et composé de tous les membres du Gouvernement ainsi que des partenaires techniques et financiers et les représentants des organisations de la société civile ; (ii) le comité technique de pilotage composé de tous les cadres techniques et opérationnels représentant l'administration ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé. Les activités de ce comité technique de pilotage sont coordonnées par la Direction Générale chargée de la Coordination et du Suivi des ODD qui en assure le secrétariat permanent et (iii) le cadre de concertation des Organisations de la Société Civile.

---

<sup>2</sup> Il s'agit de : Sô-Ava, Ouidah, Allada, Toffo, Cotonou, Abomey-Calavi, Kpomassè, Tori-Bossito, Zè, Natitingou, Kouandé, Péhunco, Kérou, Bassila, Dangbo, Avrankou, Adjohoun, Kétou, Comè, Grand Popo, Lokossa, Djakotomey.

Enfin, en matière de moyens de mise en œuvre, le présent rapport a mis en exergue quelques expériences propres du Bénin, qui visent à présenter la situation de la coopération et des partenariats autour des ODD au Bénin, l'implication de certains acteurs clés tels que les partenaires techniques et financiers et la société civile. Les résultats des analyses et consultations ont permis d'identifier les ODD à forte concentration des PTF (ODD1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 16 et 17) et ceux à faibles présences des PTF (ODD 5, 10, 12, 13, 14 et 15). En ce qui concerne les interventions localisées des PTF, il est observé une relative égalité de leur présence sur le territoire national. Cette égalité de présence pourrait cependant éroder les soucis d'équité en lien avec la réalisation des ODD au Bénin. L'analyse suggère donc un réexamen de la contribution et de la présence des PTF en faveur des ODD, pour une plus grande efficacité de la marche vers les ODD. En outre, certains instruments clés de mobilisation de ressources ou d'incitation du secteur privé à participer au financement des ODD ont été développés.

En termes de perspective, le Bénin envisage d'élaborer un document de mobilisation de ressources au terme du costing des cibles prioritaires, stratégie de mobilisation de ressources qui met l'accent sur la mobilisation de ressources domestiques, les financements innovants et la coopération au développement comme contribution catalytique ; renforcer le système d'information statistique et les capacités des ressources humaines en charge de la mise en œuvre et de la coordination des agendas de développement et élargir le mécanisme institutionnel de mise en œuvre des ODD en y intégrant le cercle de réflexion des chercheurs et la coalition des entreprises.

### 3. INTRODUCTION

En adoptant en septembre 2015 l'agenda 2030 des dix-sept (17) ODD, les pays membres des Nations Unies se sont de ce fait inscrits dans son mécanisme de suivi global, qui les engage sur une base purement volontaire (Résolution 67/290 de l'Assemblée Générale instituant le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable. Le Forum Politique de Haut Niveau est la plateforme centrale des Nations Unies dédiée au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2030 pour assurer la participation pleine et effective de tous les États Membres des Nations Unies et les États Membres des agences spécialisées.

Le Bénin, dans sa volonté de confronter ses pratiques et méthodes en cours aux meilleurs standards dans le monde, a présenté en juillet 2017 son premier rapport au Forum Politique de Haut Niveau dans un panel avec le Pérou et la Belgique. Pour maintenir cet engouement et l'engagement des parties prenantes dans la durée, le Bénin s'est inscrit pour l'édition 2018 du FPHN et présentera de nouveau une contribution nationale volontaire audit forum.

L'édition 2018 du FPHN porte sur le thème « Transformation vers des sociétés durables et résilientes » et fait un focus sur les ODD suivants : ODD 6 (Eau propre et assainissement) ; ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable) ; ODD 11 (Villes et communautés durables) ; ODD 12 (Consommation et production responsables) ; ODD 15 (Vie terrestre) et ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Cette thématique vise l'atteinte des objectifs de développement durable grâce aux actions environnementales et climatiques.

L'objectif de l'engagement du Bénin est d'inscrire et de conforter les actions de développement du pays dans le cadre d'une vision stratégique de développement novatrice que sont les ODD. Cette vision est fondée sur l'accélération des processus transformationnels socio-économiques, socio-politiques et socio-culturels de la société béninoise, l'inclusivité, l'équité et la durabilité conformément à l'idée « ne laisser personne de côté » du cadre des ODD.

Ce rapport que le Bénin présente capitalise les acquis de l'édition 2017 et les meilleures pratiques tirées de sa participation à l'édition 2017 du Forum Politique de Haut Niveau. Poursuivant le processus d'appropriation des ODD, le Bénin a mis un accent particulier sur l'intégration des ODD dans son cadre global de planification.

En effet, la nécessité d'optimiser la contribution des outils de planification du développement à l'atteinte de la Vision Bénin-2025 Alafia, a conduit le Gouvernement à adopter en Conseil des Ministres, le 27 juillet 2016, une feuille de route pour l'élaboration du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et du Plan National de Développement (PND 2016-2025) qui opérationnalisera la vision 2025, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision Afrique 2063. Ainsi, le diagnostic stratégique du Plan National de Développement 2016-2025 s'est fondamentalement ancré sur les dix-sept (17) ODD. Il en est de même du Programme de Croissance pour le Développement Durable 2016-2020.

Cette dynamique s'est poursuivie avec l'analyse de la sensibilité ODD des Plans de Travail Annuels (PTA) des Ministères. Il s'agit pour le Bénin d'avoir un aperçu de la contribution de chaque Ministère à la réalisation des ODD, de veiller à la formulation d'activités à fort impact ODD et de recommander des mesures complètes, collaboratives et spécifiques pour la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans les PTA.

Le présent rapport du Bénin au FPHN, édition 2018, rend compte des progrès réalisés par le Bénin dans sa marche vers les ODD et s'articule autour de cinq (05) sections. La première section aborde la

méthodologie et le processus de préparation de l'examen et la deuxième, les politiques et environnement facilitateur. La troisième et la quatrième section présentent respectivement les progrès sur les objectifs et les cibles et, les moyens de mise en œuvre. Enfin, la cinquième section est consacrée aux perspectives.

#### 4. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN

La méthodologie et la préparation du Bénin à l'examen de la mise en œuvre des ODD sont organisées autour d'un processus de trois (03) étapes majeures à savoir : (i) l'élaboration et la validation d'un concept note et d'un chronogramme pour le processus ; (ii) l'organisation d'ateliers nationaux et (iii) la participation à des ateliers et séminaires internationaux.

##### a. Concept note et chronogramme de conduite du processus

Le Bénin, à l'instar des Etats membres de l'ONU, s'est engagé à travers l'Agenda 2030 du développement durable, à résoudre les problèmes auxquels le monde fait face. Cet agenda comporte dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) assortis de 169 cibles pour lequel toute la communauté internationale s'est engagée à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent pour un monde sur une voie de développement durable, marquée par la résilience, ne laissant personne de côté.

Rendre compte au Forum Politique de Haut Niveau de la mise en œuvre en faisant examiner les progrès réalisés sur les ODD, constitue l'un des engagements clés du programme de développement 2030. Les Examens Nationaux Volontaires visent à faciliter le partage d'expériences, y compris les réussites, les défis et les leçons apprises, en plus de mobiliser des partenariats en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda.

Après donc sa première participation en 2017, le Bénin, convaincu des enjeux et perspectives de cet examen national volontaire pour la mise en œuvre des ODD, présente sa deuxième contribution nationale volontaire au FPHN qui porte sur le thème « Transformation vers des sociétés durables et résilientes » et fait un focus sur les ODD suivants : ODD 6 (Eau propre et assainissement) ; ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable) ; ODD 11 (Villes et communautés durables) ; ODD 12 (Consommation et production responsables) ; ODD 15 (Vie terrestre) et ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). L'inscription du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau 2018 participe de la volonté du Gouvernement à partager avec la communauté internationale notre ambition, transformatrice et les instruments développés, et notre disposition à apprendre des autres. L'objectif général de la préparation est de doter le Bénin d'un rapport de contribution nationale volontaire pour le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable, édition 2018. De façon spécifique, il s'agit de :

- i. faire la préparation matérielle et intellectuelle nécessaire à la participation du pays à ce forum ;
- ii. réaliser les études spécifiques et autres activités entrant dans la bonne préparation de la participation du Bénin ;
- iii. élaborer le rapport de la contribution nationale volontaire (CNV) du pays à envoyer à UNDESA ;
- iv. élaborer les supports de présentation du VNR (PowerPoint, Vidéo et autres matériels) ;
- v. assurer l'inclusivité du processus de préparation en organisant des séances de travail (avant et après la rédaction de la CNV) avec les structures gouvernementales et non gouvernementales ;
- vi. Organiser l'ensemble des side event du Bénin au FPHN ;
- vii. proposer la composition de la délégation du pays et participer à ce forum.

Mais, pour réaliser les objectifs ci-dessus énumérés, le processus d'élaboration du rapport et de toutes les grosses opérations qui y sont indexées a été très participatif et inclusif. Il a regroupé l'ensemble des acteurs de développement du Bénin à savoir la Présidence de la République, les Ministères, l'Assemblée

Nationale, le Conseil Economique et Social, les PTF, les Communes, les associations de patronat, et les organisations de la société civile y compris les personnes vivant avec un handicap, les jeunes, les universitaires, les autorités religieuses et coutumières. Ainsi, le tableau ci-après représente le chronogramme d'exécution des grosses activités de préparation du Forum :

**Tableau 1** : Chronogramme d'exécution des grosses activités de préparation du Forum

ACTIVITES	ECHEANCE
I. Travaux préparatoires du processus et lancement officiel	Janvier- février 2018
II. Collecte d'informations (mise en œuvre et suivi des ODD) auprès des PF-ODD	Janvier-Avril 2018
III. Costing des cibles prioritaires du Bénin	Janvier-Septembre 2018
IV. Mapping des PTF et des OSC sur les ODD	Janvier-Mai 2018
IV. Mot clé du Ministre d'Etat	Mars-Avril 2018
V. Etudes Thématiques (ODD 6, 7, 11, 12, 15)	Janvier-Mai 2018
VI. Rapport de suivi des dynamiques communales en faveur des ODD	Janvier-Mai 2018
VIII. Validation de la Contribution Nationale Volontaire	Mai-Juin 2018
IX. Atelier d'enrichissement du rapport de contribution nationale volontaire	15-18 mai 2018
X. Atelier de validation du rapport de contribution nationale volontaire	31-mai-18
XI. Séance de travail du Ministre d'Etat et des PTF sur la CNV	08-juin-18
XII. Finalisation des supports de présentation (Rapport, PowerPoint, Vidéo et campagne de communication)	12-juin 18
XIII. Envoie des supports de présentation à UNDESA	15 juin 2018
XII. Participation du Bénin au FPHN DD 2017	09-18 Juillet 2018
XIII. Atelier de Restitution de la participation du Bénin au FPHN	Fin Août

#### **b. Ateliers nationaux d'animation du processus**

La préparation du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau 2018 a enregistré une série d'ateliers nationaux dont l'objectif essentiel est de s'assurer du caractère inclusif et participatif du processus. Au total, une dizaine d'ateliers nationaux a été organisée, mobilisant près de trois cents (300) différents acteurs sur une période de cinq (05) mois.

La série d'ateliers a démarré le vendredi 23 février 2018, avec le lancement de la préparation du Bénin pour le Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable, édition 2018.

Cet atelier a connu la participation de plusieurs Ministres du Gouvernement, des Présidents d'institutions ou leurs représentants, des Députés, des Représentants des agences du Système des Nations Unies, des Partenaires techniques et financiers, de l'Association Nationale des Communes du Bénin, des

associations du patronat, des acteurs de la société civile, des centrales syndicales, des confessions religieuses, des organisations de la jeunesse, des hauts cadres et points focaux ODD de tous les Ministères, ainsi que toutes autres parties prenantes au développement du pays.

L'objectif général de l'atelier est d'appeler à la mobilisation générale autour des différents engagements pour le développement durable au Bénin, notamment la préparation et la participation du Bénin au FPHN de juillet 2018.

De façon spécifique, il s'agit de (i) lancer les travaux préparatoires du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable, édition 2018, (ii) partager le chronogramme et d'obtenir l'adhésion des différentes parties prenantes sur leur participation au processus de préparation.

Plusieurs autres ateliers s'en sont suivis, notamment : (i) les ateliers de validations des études thématiques ; (ii) les ateliers de validation du mapping des PTF et OSC sur les ODD, (iii) les ateliers d'échanges sur le rapport alternatif de la société civile et (iv) les ateliers de validation du rapport de contribution volontaire et de ses supports de présentation.

### **c. Ateliers internationaux, enrichissement et partage d'expériences autour du processus**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 2030 et de ses ODD, le Bénin s'est inscrit dans la démarche d'une appropriation des nouveaux enjeux et défis. L'appartenance donc du pays aux différents réseaux mondiaux et régionaux permet d'apprendre des autres pays et de partager également les progrès du Bénin dans la marche des ODD. A cet effet, certaines parties prenantes engagées dans le processus de préparation du Bénin au FPHN (le Gouvernement et la Société Civile) ont pris part à des ateliers d'instructions et de partages de bonnes pratiques dans la mise en œuvre des ODD et la préparation du FPHN. Ainsi, le Bénin a participé à quatre ateliers internationaux d'envergure. Il s'agit de l'atelier organisé par : (i) l'UNDESA du 04 au 5 décembre 2017 à Genève en Suisse ; (ii) la CEA et l'UNDESA du 20 au 23 mars 2018 à Dakar au Sénégal ; (iii) le Partners for Review de la GIZ du 11 au 12 avril 2018 à Tbilissi en Géorgie et enfin (iv) la CEA du 02 au 04 mai 2018 à Dakar au Sénégal.

Ainsi, au cours de ces différents ateliers, le Bénin a pu capitaliser quelques acquis et bonnes pratiques, renforcer sa connaissance du processus d'examen et partager quelques bonnes pratiques.

## 5. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

### a- Appropriation des Objectifs de Développement Durable

L'appropriation des ODD au Bénin reste un processus continu qui a connu quatre (04) grandes étapes à savoir : la priorisation des cibles des ODD, la domestication des indicateurs des cibles prioritaires, le costing des cibles prioritaires des ODD et l'incorporation des ODD dans les cadres nationaux.

#### i. Processus de priorisation des cibles des ODD

Pour rappel, conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 25 septembre 2015 sur l'agenda 2030, le Bénin a procédé à la priorisation des cibles ODD courant l'année 2017. Elle a fait suite à une série d'actions initiées au Bénin en matière (i) d'information, d'éducation et de communication sur l'Agenda 2030 pour en faciliter l'appropriation par les différentes parties prenantes (administration publique, secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales, etc.) puis (ii) de plaider pour l'alignement des stratégies et politiques nationales de développement sur les ODD. De manière générale, la méthodologie est restée inclusive et participative à chacune des étapes du processus.

L'outil d'analyse rapide intégrée (RIA) mis en place par le Groupe de Développement des Nations Unies et utilisé, pour ce faire, a consisté en une revue globale des différentes stratégies nationales et sectorielles de développement au Bénin. Un ensemble de quarante-sept (47) documents a été revisité pour apprécier le niveau de prise en compte des ODD, de leurs cibles et des indicateurs de mesures, ceci à travers vingt-deux (22) domaines définis prioritaires dans ce cadre national de planification du développement. Si pour une grande part les documents de politique sont arrivés au terme de leur mise en œuvre, il ressort de l'analyse intégrée qu'un nombre important de cibles ODD sont adressées par les différents documents de politique de développement.

La priorisation des cibles ODD qui fait suite à l'analyse intégrée rapide, permet de définir un package de cibles nationales à prioriser dans les stratégies nationales et sectorielles. A cet effet, les cent cinq (105) cibles candidates à la priorisation sont passées sous le prisme de différents critères sélectifs qui définissent les contraintes et les priorités nationales au regard de leur pertinence, leur degré de priorité et la qualité des données statistiques devant les apprécier. Les filtres ont permis de retenir un ensemble de quarante-neuf (49) cibles définies prioritaires pour le Bénin.

#### ii. Domestication des indicateurs des cibles prioritaires

Faisant suite à la priorisation des cibles des ODD, le Bénin s'est engagé dans la domestication des indicateurs des cibles priorisées afin de mieux renseigner le dispositif de suivi-évaluation des ODD au niveau national ; un manuel de définition et de calcul des indicateurs a ainsi été élaboré. La domestication des indicateurs des cibles prioritaires vise à tracer la voie à une révolution des données au Bénin et concoure à terme à renforcer le système statistique national, à mettre au point des outils d'analyse comparative, et à promouvoir des travaux de recherches rigoureux sur les ODD. Les indicateurs domestiqués ont ensuite été reversés dans le cadre de résultats du PND et le cadre de suivi des performances du PC2D. Le processus a été participatif et vise à harmoniser les points de vue sur la définition des indicateurs proposés, le mode de calcul et les sources de données. Il s'agit donc pour chaque indicateur des quarante-neuf (49) cibles priorisées de :

- proposer une définition ;
- expliciter les modes de calcul ;

- indiquer les sources de données appropriées ;
- indiquer des indicateurs proxy à utiliser en absence de donnée sur l'indicateur ;
- proposer une interprétation possible des résultats et
- indiquer les difficultés rencontrées dans le calcul de l'indicateur et les solutions conseillées.

La domestication a permis de passer en revue le niveau de production des indicateurs par ODD et par Ministères sectoriels. A ce niveau, trois groupes d'indicateurs ont été identifiés : les indicateurs disponibles, les indicateurs qui peuvent être produits et les indicateurs qui ne peuvent pas être produits avec le dispositif actuel. Ensuite, l'accent a été mis sur la situation de référence des indicateurs ainsi que leur source de production. Les cibles intermédiaires pour les années 2020, 2025 et 2030 et les défis liés au suivi des indicateurs ODD ont été également examinés.

L'analyse situationnelle des indicateurs associés aux cibles prioritaires révèle que sur les 168 indicateurs retenus après contextualisation des indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin :

- 82 indicateurs sont disponibles, soit 49% ;
- 23 indicateurs peuvent être calculés, soit 14% ;
- 63 indicateurs ne peuvent pas être calculés dans le cadre statistique actuel, soit 37% ;

#### **b- Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux**

Cette étape consacre la phase relativement achevée du processus d'appropriation des ODD au Bénin. Il s'agit de l'intégration des ODD dans le Plan National de Développement 2018-2025 et de son premier outil d'opérationnalisation le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et de l'alignement des Plans de Travail Annuels (PTA) des Ministères sur les ODD.

##### **i. Intégration des ODD dans le Plan National de Développement (PND)**

L'évolution du contexte international en 2015, marqué par le lancement des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Programme de Développement Durable 2030 et l'agenda de l'Union Africaine ont conduit à la révision des principaux documents de la planification au niveau national, sectoriel et même local pour y intégrer la dimension développement durable notamment les ODD. De même, le contexte national est caractérisé par l'arrivée à terme en 2015 de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, l'arrivée au pouvoir en 2016 du Gouvernement du Nouveau Départ et l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (2016-2021).

Ainsi, le souci d'optimiser la contribution des outils de planification du développement à l'atteinte de la Vision Bénin-2025 Alafia, a conduit le Gouvernement à adopter en Conseil des Ministres, le 27 juillet 2016, une feuille de route pour l'élaboration du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021 et du PND, qui opérationnalisera la vision 2025, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision Afrique 2063.

Le diagnostic du PND s'est focalisé sur les grandes thématiques des ODD à savoir la thématique Economie : Croissance économique et système productif national prenant appui sur la productivité et la compétitivité au service du développement durable ; la thématique sociale prenant appui sur le capital humain, la protection sociale, le genre, l'équité, les inégalités sociales et le bien-être des populations, la thématique environnement, changements climatiques et développement des territoires et enfin la thématique Gouvernance et institutions prenant appui sur l'Etat de droit et la lutte contre la corruption, l'environnement des affaires et l'efficacité des institutions. Ce diagnostic est posé sur la base d'un

modèle d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système Bénin dans le contexte de mise en œuvre des ODD. Ainsi, les défis majeurs par thématiques ont été retenus ainsi que les enjeux. A ces défis, des stratégies d'interventions et des orientations ont été formulées et seront déclinées dans les politiques sectorielles et thématiques à moyens termes.

La définition des stratégies s'est donc appuyée sur les problématiques établies telles qu'indiquées ci-dessus. Le consensus sur le contenu stratégique des deux premières séquences de la Vision Bénin 2025 Alafia que sont : (i) la période de renforcement des bases institutionnelles et économiques : 2000-2010 et (ii) la période de croissance économique au service du développement : 2011-2020 ; les ambitions affichées par le Gouvernement dans le PAG 2016-2021 ; la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ; la prise en compte de la sécurité humaine ; la prise en compte de la Vision africaine 2063 ont été les lignes directrices qui ont guidé la formulation des stratégies pour relever les défis actuels auxquels le Bénin fait face et futurs pour atteindre les ODD.

Le PND a donc permis (i) d'opérer des choix stratégiques de développement pour guider les politiques, stratégies, plans et programmes sectoriels et communaux, (ii) de retenir un cadrage innovant à la fois macroéconomique et macrosocial qui s'appuie sur les ambitions affichées dans le PAG pour la période 2018-2021 et les prolonge avec encore plus d'ambition jusqu'en 2025 et (iii) de tenir compte des deux (02) séquences quadriennales 2018-2021 et 2022-2025, caler les Programmes de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) dont le premier est celui de 2018-2021, et optimiser l'atteinte des ODD. Ainsi, l'option stratégique retenue pour le PND, après le diagnostic, est de « faire de l'agro-industrie, des services et du tourisme, le moteur de la croissance économique forte, inclusive et durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures ».

## **ii. Intégration des ODD au PAG**

L'arrimage du Programme d'Actions du Gouvernement aux Objectifs de Développement Durable est fait à travers les cibles prioritaires identifiées pour le Bénin dans le processus de priorisation. Ainsi, l'analyse révèle que, pour la mise en œuvre de la quasi-totalité des cibles prioritaires au Bénin, il existe un ou des projets et /ou réformes du PAG qui adressent la cible. Ceci témoigne d'une bonne intégration des cibles ODD dans le PAG 2016-2021.

En effet, sur les quarante-cinq (45) projets phares du PAG, l'analyse du niveau d'intégration des cibles prioritaires montre que trente-sept (37) projets phares du PAG adressent les politiques de développement impliquant des cibles ODD prioritaires, soit 82,22%. Aussi, convient-il d'ajouter que sur les quarante-neuf (49) cibles prioritaires des ODD, trente (30) cibles ont été adressées par au moins un projet phare du PAG, quarante-deux (42) cibles par au moins un projet prioritaire et vingt (20) cibles par au moins une réforme (Voir Tableau 2).



Le cadrage macroéconomique et social est arrimé au cadre d'implémentation des ODD au Bénin, avec la prise en compte des impacts des mesures de politiques de développement sur la pauvreté et la sécurité humaine. Il simule les trajectoires précises d'atteinte des objectifs à l'horizon 2021 pour le PC2D et 2025 pour le PND.

Il faut indiquer que le processus d'élaboration du Plan National de Développement 2016-2025 a suivi une approche participative et inclusive et donc n'a laissé personne de côté comme le recommande le programme de développement durable 2030. En effet, le Gouvernement a adopté, le 15 mars 2017, un cadre institutionnel comprenant une Commission Nationale d'Orientation, un Comité Technique de Pilotage et un Secrétariat Technique.

### **iii. Alignement du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) sur les ODD**

Le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) est le document d'opérationnalisation à court et moyen termes du Plan National de Développement (PND). Il s'agit de deux plans quadriennaux couvrant les périodes (2018-2021) et (2022-2025) intégrant le Programme d'Actions du Gouvernement en exercice.

Le PC2D (2018-2021) est un document opérationnel qui s'appuie sur les orientations du Programme d'Actions du Gouvernement, prend en compte les cibles prioritaires des ODD retenues par le Bénin et opérationnalise le PND sur la période 2018-2021. Ce premier PC2D met plus l'accent sur les projets et programmes prioritaires du PAG et incorpore quelques actions qui ne figurent pas dans le PAG et qui émanent d'axes et objectifs spécifiques du PND. Il est assorti d'un cadre de mesure de performance qui permettra d'évaluer les progrès accomplis chaque année dans sa mise en œuvre et d'organiser les revues de sa mise en œuvre.

Le PC2D va faciliter la concertation stratégique et le dialogue entre le Gouvernement, les PTF, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes. Il permet d'opérationnaliser le PND, de tirer leçons de la mise en œuvre des stratégies de croissance pour la réduction de la pauvreté passées mises en œuvre dans le cadre des OMD.

A l'instar du PND, la méthodologie d'élaboration du PC2D a été participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes à savoir : les Ministères et les institutions de l'État, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé, les PTF et les partenaires sociaux. La méthodologie était composée de deux phases principales.

La première phase, qui est la phase préparatoire, se décompose en trois (03) étapes ci-après : i) l'évaluation de la SCRP 2011-2015 ; ii) l'organisation du forum national sur la SCRP, les 09 et 10 août 2016 ; iii) l'adoption des recommandations issues du forum par le Conseil des Ministres en sa séance du 25 janvier 2017.

La deuxième phase, qui est la phase de consultation et d'élaboration du PC2D, est déclinée en sept (07) étapes comme suit : i) l'élaboration de la note conceptuelle du PC2D ; ii) l'harmonisation et la synchronisation des processus d'élaboration du PND et du PC2D ; iii) les travaux des sous-groupes thématiques de rédaction ; iv) la consolidation et l'affinement des travaux des sous-groupes thématiques ; v) l'élaboration du premier draft du document ; vi) la consultation nationale technique autour de l'avant-projet du document ; vii) l'adoption du PC2D par le Conseil des Ministres.

Un arrimage des axes du PC2D (2018-2021) avec ceux du PAG et les ODD est réalisé.

### **c- Localisation des ODD**

Outre l'intégration et l'alignement des ODD aux cadres nationaux de planification et de programmation du développement, un travail est fait en matière de localisation des ODD. Cette section présente le processus d'intégration des ODD dans les plans de développement communal ainsi qu'un suivi des dynamiques communales observées dans la mise en œuvre des ODD au Bénin.

#### **i. Intégration des ODD dans les plans de développement communal**

Le Gouvernement a organisé plusieurs ateliers techniques d'accompagnement des communes des départements de l'Atacora, de la Donga, du Zou, des Collines, de l'Atlantique, du Littoral, du Mono, du Couffo, de l'Ouémé et du Plateau à l'intégration des ODD dans les documents de Planification du développement local (PDC et PAI). Au terme de ces ateliers, les cadres et experts de la planification du développement local ont acquis les techniques d'alignement des politiques/programmes et projets sur les ODD notamment les cibles prioritaires du Bénin à travers l'outil RIA. L'évaluation a révélé un degré d'alignement significatif des PDC 3<sup>ème</sup> génération sur les cibles prioritaires. Il sera procédé à l'intégration des cibles prioritaires non prises en compte à l'examen à mi-parcours des PDC.

#### **ii. Dynamiques locales en lien avec les ODD**

Cette section est fondamentalement une valeur ajoutée par rapport à la contribution volontaire au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), présentée par le pays en juillet 2017. Elle permet d'aborder l'implication et la contribution du niveau local à l'atteinte des ODD en mettant en exergue quelques bonnes pratiques notées dans certaines localités et communes.

C'est dans ce cadre qu'un processus de benchmarking sur quinze (15) communes et de capitalisation d'expériences sur vingt-deux (22) communes a été initié pour apprécier la mise en œuvre des ODD au niveau local. Il s'est appuyé sur les ODD thématiques pour le compte du FPHN 2018 et les ODD 13 et 16 qui permettent, d'une part, d'avoir la situation sur les changements climatiques et, d'autre part, d'anticiper le FPHN 2019. Les paragraphes ci-après présentent la synthèse de la situation de mise en œuvre des ODD au niveau local.

#### **➤ ODD 6**

L'ODD 6 « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau d'assainissement gérés de façon durable » a fait l'objet d'analyse au niveau local à travers les indicateurs domestiqués que sont :

- ✓ Taux de desserte en eau potable en milieux urbain et rural ;
- ✓ Utilisation des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon ;
- ✓ Politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Les taux de desserte en eau potable en milieux urbain et rural restent encore faibles dans la majorité des communes, car le réseau de la SONEB n'arrive pas à couvrir tout le territoire des communes et les ouvrages d'eau sont encore insuffisants.

Toutefois, de nombreuses expériences novatrices sont menées par les communes, notamment :

- ✓ la transformation des forages munis de pompe à motricité humaine en Poste d'Eau Autonome à Savalou pour réduire les pénuries d'eau dues aux pannes et à l'insuffisance d'eau pendant la saison sèche ;
- ✓ l'amélioration du processus d'approvisionnement en eau potable à travers l'accélération de la réalisation des ouvrages et l'implication des populations dans les décisions (Savè) ;
- ✓ la mise en place d'un dispositif pour la réparation rapide des ouvrages hydrauliques simples dans la Commune de Covè ;
- ✓ l'utilisation du Budget Programme par Objectifs (BPO) dans le secteur de l'eau à Glazoué qui facilite l'allocation des ressources financières pour les investissements ;
- ✓ la mise en place de mécanismes de collaboration entre la mairie et les autres acteurs pour la satisfaction des besoins en eau potable en milieu rural.

En ce qui concerne l'utilisation des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon, il s'est agi de savoir si les communes disposent déjà du PHAC. Des données collectées, 82% des communes enquêtées disposent de PHAC mais n'arrivent pas à le mettre suffisamment en œuvre. Cependant, il existe dans toutes les communes des Comités Locaux d'Assainissement mais qui, malheureusement, ne fonctionnent pas encore de façon optimale.

Notons tout de même que des actions sont menées par certaines communes pour améliorer la situation de l'hygiène et de l'assainissement sur leur territoire. Entre autres, ces actions sont :

- ✓ le renforcement de la sensibilisation des populations sur les bonnes mesures d'hygiène et d'assainissement à travers des émissions radio, les séances de reddition de compte, etc ;
- ✓ l'élaboration d'un budget prévisionnel pour l'hygiène et l'assainissement ;
- ✓ la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base selon l'approche « assainissement total piloté par la communauté (ATPC) qui promeut la fin de la défécation à l'air libre et les bonnes pratiques d'hygiène suivant une dynamique communautaire;
- ✓ l'équipement des latrines institutionnelles dans les écoles, les marchés et les gares routières.

En définitive, des efforts existent au plan local en matière de mise en œuvre de l'ODD 6 dans la mesure où plus de 90% des communes disposent de tous les documents de planification en matière d'eau et d'assainissement. Des organes de gestion et de veille citoyenne dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement existent dans les communes même s'ils ne sont pas tous fonctionnels. De même, l'approvisionnement en eau potable et les prestations en assainissement et hygiène font partie du dispositif institutionnel local. Des financements, quoique insuffisants, sont de plus en plus mobilisés pour réaliser des ouvrages d'eau et d'assainissement.

L'état des lieux permet de dire que le principe de « ne laisser personne de côté » fait l'objet d'une attention particulière des autorités locales dans le choix de l'implantation des ouvrages hydrauliques.

## ➤ ODD 7

L'objectif visé par cet ODD est de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. L'analyse s'est focalisée sur : le taux d'électrification, l'utilisation des technologies propres pour la cuisson et l'utilisation des carburants propres pour l'éclairage.

En ce qui concerne le volet électrification, il ressort de l'état des lieux que toutes les communes sont alimentées par un réseau électrique, mais tous les chefs-lieux d'arrondissements de certaines communes n'en disposent pas. De même, moins de 50 % des ménages disposent d'un compteur dans la quasi-totalité des communes. La plupart des communes ont pu définir dans leur PDC une stratégie d'électrification qui est mise en œuvre à travers plusieurs actions, notamment :

- ✓ La promotion de l'installation des panneaux solaires au niveau des ménages ;

- ✓ La mobilisation des financements pour l'acquisition de transformateurs, poteaux électriques et fils conducteurs pour accompagner la SBEE dans l'extension du réseau électrique ; cas de la commune de Bassila qui, en application de son plan de développement, a noué un partenariat avec la SBEE. Ce qui lui a permis de disposer du répertoire du réseau d'électrification adopté en conseil communal. Ce document de référence permet de suivre le taux d'électrification au niveau communal afin d'orienter les interventions des partenaires.
- ✓ Le lobbying et plaidoyer pour le raccordement des arrondissements bénéficiant du passage de la moyenne tension de la SBEE et l'entretien périodique des installations ;

Quant à l'utilisation des technologies propres pour la cuisson, le foyer amélioré est utilisé dans toutes communes. Dans certaines communes, les populations utilisent en plus de cette technologie, le gaz domestique.

En outre, toutes les communes mènent des actions pour encourager leurs populations dans l'utilisation des technologies propres pour la cuisson notamment :

- ✓ la sensibilisation pour amener plus de ménages à utiliser les foyers améliorés ;
- ✓ l'acquisition des kits solaires pour les ménages ;
- ✓ le lobbying et plaidoyer auprès des partenaires au développement pour l'acquisition et l'installation des kits solaires.

Pour l'utilisation des carburants propres pour l'éclairage, seule l'énergie solaire est utilisée comme énergie propre par les populations pour l'éclairage dans toutes les communes. Mais, des initiatives de promotion des carburants propres sont en cours dans quelques communes.

La commune de Savalou a, par exemple, initié un projet de formation des éleveurs sur la production du biogaz à partir des fientes des animaux. A Glazoué, la mairie a prévu l'achat et l'entretien des lampadaires solaires et autorise l'installation de promoteurs des kits solaires sur son territoire.

Dans la commune de Bantè, il s'agit de la promotion et l'utilisation des mini-centrales solaires pour la réduction de l'exode rural des jeunes qui, faute d'éclairage, migrent vers les villes environnantes.

## ➤ ODD 11

Les initiatives des collectivités locales dans la mise en œuvre de l'ODD 11 «faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables» ont été diagnostiquées dans les domaines des logements sociaux, l'utilisation des terres, la gestion des catastrophes, la mise en œuvre des plans de développement urbain, la mise en œuvre des stratégies de réduction de risques et de résilience et dans le financement des bâtiments durables, résilients et économes en ressources.

Il ressort de l'état des lieux sur les expériences partagées qu'il existe un dispositif d'offres de services en matière de délivrance de permis de construire au niveau des communes. Néanmoins, ce service n'est pas encore assez connu des populations malgré les efforts de sensibilisation. Dans les communes de Ouidah, d'Abomey et de Bohicon, le nombre de permis demandés et octroyés varie entre 1 et 2 en 2017.

Pour la disponibilité et l'occupation des logements sociaux, la tendance dans les communes à caractère urbain comme rural est la même : le nombre de logements sociaux est très insuffisant. Ces logements, construits par l'Etat, sont occupés généralement par les hommes avec un loyer moyen. Dans certains cas, ces logements sont gratuitement occupés par les fonctionnaires de l'Etat, ou les services publics. Les efforts des communes pour favoriser l'accès des femmes aux logements sont faiblement perceptibles dans la majorité des communes et cela dénote de l'absence d'une politique locale réelle de logements sociaux et d'accès des groupes plus vulnérables. Il en découle que le principe de « ne laisser personne de côté » reste encore un défi à relever et que l'accès égal aux logements sociaux reste un défi pour les autorités publiques.

En ce qui concerne l'utilisation des terres, les modes les plus courants sont l'achat, l'héritage et la donation. En vue de faciliter l'accès des plus démunis à la terre, notamment les femmes, des initiatives existent dans beaucoup de communes. Elles se matérialisent par des actions de sensibilisation sur le code des personnes et de la famille, le code foncier et domanial sans occulter des actions de plaidoyer en direction des pouvoirs publics. C'est le cas de l'initiative "ATCHE MITON" qui signifie « nos droits » développée par certaines communes en collaboration avec des acteurs au développement. A Savalou, dans ce cadre, des chefs traditionnels et coutumiers ont été sensibilisés sur le code des personnes et de la famille et le droit d'accès des femmes à la terre. Des cliniques juridiques ont été installées dans les mairies et des parajuristes ont été mis à la disposition des communes. Des résultats probants ont été enregistrés où plusieurs femmes ont pu hériter dans leur famille des terres et aussi le règlement à l'amiable de plusieurs conflits fonciers en faveur des femmes. Il en découle une amélioration de la situation sociale et économique de plusieurs femmes parce que les moyens de production comme la terre sont disponibles et l'accès au microcrédit se trouve être ainsi facilité.

Par rapport à l'indicateur relatif à la gestion des catastrophes, plus de 50% des communes ont élaboré des Plans de contingence communaux et de gestion des catastrophes et elles ont pris des initiatives pertinentes de prévention et de gestion des catastrophes au niveau communal.

Il ressort de l'enquête qu'au cours des trois dernières années, quelques communes (27%) ont investi dans la réalisation des bâtiments durables et résilients, et même dans la remise à niveau d'anciens bâtiments. Plus de 70% de leur budget d'investissement ont été exécutés dans les constructions en matériaux définitifs.

#### ➤ **ODD 12**

L'ODD 12 vise à « Établir des modes de consommation et de production durables ». L'enquête est axée sur un indicateur domestiqué : taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés. Cet indicateur, dans le cadre de l'analyse, s'est intéressé à la gestion des déchets, à leur recyclage et aux mécanismes mis en place par les communes pour assainir le cadre de vie des populations.

En ce qui concerne la gestion des déchets produits par les ménages et les unités de production, des efforts sont en cours dans certaines communes. Les données recueillies montrent qu'environ 25% des déchets solides des ménages sont effectivement collectés. Au niveau de certaines communes comme Bohicon, Covè, Savè, Natitingou et Dangbo, la quantité de déchets effectivement collectés est comprise entre 25 et 50% par rapport à la quantité réellement produite.

Le coût de l'enlèvement des déchets, pratiqué dans les communes à caractère urbain est en moyenne 1000 FCFA (1,50 €) par ménage par mois. Cependant, dans certaines communes rurales, les coûts d'enlèvement sont entre 250 et 500 FCFA (entre 0,38 et 0,76 €). Il en résulte que dans la plupart des communes, il est aussi tenu compte du niveau de vie des ménages dans la fixation des tarifs d'enlèvement des déchets en vue de faciliter l'accès à ce service à un plus grand nombre de citoyens.

Parmi les initiatives en cours dans les communes en matière de gestion des déchets, on peut noter, entre autres, le cas de la commune de Bohicon qui met progressivement en place une stratégie pour le recyclage des déchets ménagers. A cet effet, la commune de Bohicon a aménagé un domaine d'environ 5ha de dépotoirs d'ordures dans un arrondissement (Sodohomey), sur lequel les déchets ménagers sont utilisés pour fabriquer du compost qui est ensuite revendu aux maraichers.

#### ➤ **ODD13**

L'ODD 13 intitulé « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » est retenu dans le cadre de ce processus d'analyse de la mise en œuvre des ODD. Pour l'apprécier, trois indicateurs domestiqués ont été retenus notamment :

- ✓ Stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe ;
- ✓ Décès, disparus et victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes ;
- ✓ Dégâts pour cultures détruites, animaux décédés et infrastructures détruites.

De l'analyse des données collectées, il ressort qu'au niveau des communes en général, les stratégies locales (exemple : le PDC) prennent en compte des mesures pour la réduction des risques de catastrophe et aussi des aspects relatifs aux changements climatiques. Dans l'ensemble, les enjeux liés aux changements climatiques sont pris en compte dans les PDC des communes du Bénin. Dans certaines communes par exemple, des initiatives de fertilisation et de restauration des sols, de reboisement, de promotion d'essences à croissance rapide sont retenues comme actions dans leurs documents de politiques et elles développent des stratégies pour leur mise en œuvre malgré la limite de leurs ressources.

L'analyse des données a montré que des cas de décès, disparus et victimes suite à des catastrophes sont souvent enregistrés dans les communes. A cet effet, des mesures de gestion des dégâts causés sont envisagées par les mairies qui mettent en place des mécanismes pour limiter leurs impacts sur les cultures, les animaux et les infrastructures.

Parmi les mesures prises par la majorité des communes pour faire face aux catastrophes, on retient l'activation des plateformes communales et départementales mises en place avec l'appui de l'Agence Nationale pour la Protection Civile. Des mesures comme l'assistance matérielle et financière aux victimes sont également fréquentes dans les communes, de même que les séances de sensibilisation sur les comportements à adopter face aux catastrophes.

Deux communes se sont illustrées dans la gestion des catastrophes : Zogbodomey qui a mis en place un mécanisme de gestion des catastrophes liées aux inondations en vue de réduire les cas de décès et de sinistres en créant un site pour reloger les sinistrés ; l'aménagement progressif de ce site est en cours et, la commune de Zangnanado qui a mis aussi en place un dispositif de gestion apaisée de la transhumance pour une cohabitation pacifique entre les agriculteurs et les éleveurs de la commune.

## ➤ ODD 15

L'état de la mise en œuvre de l'ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » par les collectivités locales est fait par rapport aux indicateurs domestiqués ci-après : (i) espaces forestiers dégradés et restaurés, (ii) écosystèmes forestiers gérés conformément à un plan d'aménagement participatif, (iii) productivité des terres.

De l'analyse, il ressort que toutes les communes disposent de forêts avec des niveaux de dégradation avancée liée non seulement à des actions anthropiques, mais également à l'absence de politique de gestion rationnelle et durable du patrimoine forestier. Les superficies dégradées sont tellement importantes que si des mesures idoines ne sont pas prises, la biodiversité se retrouverait déséquilibrée.

C'est pourquoi 57% des communes enquêtées disposent et mettent en œuvre des plans d'aménagement participatif et initient des actions de reboisement. Ces reboisements sont réalisés dans le but de renouveler les ressources forestières et de réduire les risques de changement climatique.

L'expérience la plus intéressante est celle de la commune d'Abomey qui a implanté sur une superficie de 98 ha, une forêt communale sur décision du Conseil communal. La commune a prévu de poursuivre l'initiative en vue du reboisement progressif de tout son territoire, ce qui favorise l'attraction des pluies, la limitation des dégâts des vents violents, le développement d'une économie verte.

La commune de Ouèssè a aussi développé une approche intégrée de réduction de la pression anthropique sur les forêts qui a favorisé une prise de conscience individuelle et collective.

En ce qui concerne l'état des terres, on distingue dans toutes les communes, plus de terres légèrement appauvries et sensiblement dégradées que de terres dans un état "amélioré" et "stable". Il en découle que les pratiques culturelles dans leur ensemble ne favorisent pas une utilisation durable de terres. Avec l'accompagnement de plusieurs acteurs, les communautés bénéficient des séries de renforcement des capacités et des transferts de technologies dans le sens de la restauration des sols. Des pratiques endogènes de protection des forêts et de fertilisation des sols sont promues par les communes. A Glazoué, une expérience de restauration des terres pour un développement durable a été initiée et a permis d'identifier les plantes fertilisantes locales et donc de restaurer les terres à moindre coût. Les populations ont découvert ainsi des vertus autres que nutritionnelles de certaines plantes qu'elles cultivaient déjà (pois d'angol et haricot fourrager).

#### ➤ ODD 16

L'ODD 16 a pour objectif de Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les indicateurs domestiqués analysés sont relatifs à la gestion des plaintes, le ratio magistrat/habitant, l'indice de gouvernance locale et le délai moyen de traitement des documents d'état civil.

Concernant la gestion des plaintes, il ressort que huit (08) communes des départements du Zou et des Collines par exemple ne gèrent pas les plaintes déposées à leur niveau. Aussi, faudrait-il signaler l'existence de nombreux cas de violence sur mineurs non enregistrés du fait aussi des distances importantes qui séparent la plupart des plaignants des tribunaux : cas des populations de la commune de Ouèssè qui sont à 216km du tribunal territorialement compétent. Cette situation reste très critique en matière d'accès à la justice pour tous avec un ratio magistrat/habitant encore très faible. Par ailleurs, les enfants continuent de séjourner longuement en détention préventive (18%<sup>3</sup> d'enfants entre 12 mois et +), ce qui entrave de façon significative l'atteinte de l'indicateur du nombre d'enfants en détention préventive, cette situation est due entre autres aux grèves du secteur de la justice, l'insuffisance de spécialiste en matière de justice pour mineurs ainsi que de l'aide judiciaire.

Il en découle alors que le principe « ne laisser personne de côté » reste encore un défi dans ce domaine. L'indicateur relatif à l'indice de gouvernance a abordé plusieurs sous indicateurs notamment la prise en compte du genre, la gestion du foncier, la gouvernance financière, la reddition de compte et la célérité dans la délivrance des actes d'état civil.

---

<sup>3</sup> Tableau de Bord des Indicateurs de Justice 2015. Ministère de la Justice

En ce qui concerne la gouvernance foncière, les litiges portés devant l'administration communale se situent entre 0 à 25% pour la plupart des communes. Une bonne pratique est en cours dans la commune de Dassa où les populations adhèrent de plus en plus à l'approche de règlement à l'amiable des conflits fonciers. Cette initiative a consisté pour le maire et son conseil communal d'engager des démarches d'apaisement et de conciliation entre plusieurs acteurs en conflits dont la mairie elle-même avec les particuliers. Les objectifs poursuivis sont de lever les ordonnances d'indisponibilité qui frappent la plupart des domaines sur lesquels sont érigées les infrastructures sociocommunitaires, de disposer d'espaces pour satisfaire les besoins en infrastructures du chef-lieu de département et de lever la suspension des opérations de lotissement. Les résultats probants issus de cette initiative sont :

- ✓ l'acceptation du principe de règlement à l'amiable acquis par tous les protagonistes ;
- ✓ la signature d'accords (procès-verbal de consentement des parties ou de règlement à l'amiable) ;
- ✓ l'affirmation du procès-verbal par le Maire ;
- ✓ l'homologation du document par le président du tribunal.

Pour plus d'efficacité dans la gestion communale, les maires organisent périodiquement des audiences publiques de reddition de compte sur leur gestion dans différents domaines, variant généralement entre 1 à 3 par an par commune. Les tendances affichées augurent que la majorité des communes se prêtent à l'exercice qui d'ailleurs devient de plus en plus thématique (eau, santé, éducation, budget, ...). Cela montre que la redevabilité devient de plus en plus une exigence de gouvernance locale. Concernant l'efficacité dans la délivrance des services communaux, la majorité des communes disposent d'un système d'évaluation de la performance du personnel. Ce dispositif a l'avantage d'aider les élus à mieux connaître l'expertise interne dont ils disposent et de concevoir conséquemment une politique de renforcement de leur capacité et de leur motivation, toute chose qui concourt à leur efficacité. La commune d'Agbangnizoun s'est positivement illustrée dans ce sens, en capitalisant l'expérience du SEPAC (système d'évaluation du personnel de l'administration communale).

Au total, l'état de la mise en œuvre des ODD 06, 07, 11, 13, 15, 16 et 17 au Bénin montre qu'au niveau des indicateurs domestiqués définis, des efforts louables se font au niveau des collectivités locales en vue de leur atteinte. Aujourd'hui, tous les documents de politique de développement local sont élaborés selon une « approche intégrée » des ODD. Les organes communaux que sont le maire et le conseil communal avec le concours de l'Etat et des partenaires avancent résolument vers la prise en compte des ODD et des principes de l'Agenda 2030 dans la mise en œuvre de ces documents de politique. La « responsabilité partagée » est perceptible dans la prise des initiatives novatrices locales en vue de l'amélioration du service de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement dans une perspective de ne « laisser personne de côté ». De même, le partenariat public et privé en matière de gestion des ouvrages hydrauliques se renforce du fait que la redevabilité est érigée en modes de gouvernance locale. Aussi, existe-il des expériences significatives en matière de promotion des énergies renouvelables (l'énergie solaire), de gestion des déchets solides ménagers, la gestion des catastrophes liées aux inondations, la restauration des forêts communales et la réduction de l'action anthropique sur les ressources forestières, la restauration des terres pour un développement durable, le règlement à l'amiable des conflits fonciers, l'institution d'un système d'amélioration des performances du personnel communal sans occulter l'accès aux actes de l'état civil.

Par ailleurs, les communes développent aussi des stratégies pour l'accroissement de leurs ressources (propres et externes) en vue de faire face aux défis de la mise en œuvre de l'Agenda.

Cependant, les communes ont besoin que des ressources financières soient davantage mobilisées au niveau national et international à leur profit pour renforcer leurs initiatives qui visent à accompagner efficacement le Gouvernement dans cette noble et exaltante mission de réalisation de l'Agenda.

#### **d- Mise en œuvre du Principe « ne laisser personne de côté » au Bénin**

Le principe de « ne laisser personne de côté » a un sens précis au Bénin : celui d'inclure dans les bénéficiaires de l'action publique toutes les populations, toutes les couches sociales, notamment celles les plus déshéritées, les vulnérables et les plus exposées aux différents aléas : climatique, économique ou financier. **Il est organisé autour de quatre (04) éléments clés : (i) la protection sociale pour tous et notamment pour les plus vulnérables ; (ii) la mise en place de filets sociaux ; (iii) une législation favorable aux personnes vulnérables et, enfin, (iv) une spatialisation équilibrée dans la mise en place des initiatives de développement.**

##### **i. Protection sociale pour tous**

Le Bénin a élaboré une politique holistique de protection sociale qui permet d'intensifier les mesures en faveur des groupes les plus vulnérables, de renforcer le système d'assurance sociale et d'améliorer le cadre législatif et réglementaire de la protection sociale au Bénin. Les priorités de cette politique se résument ainsi qu'il suit : (i) la promotion des transferts sociaux ; (ii) le renforcement des services d'actions sociales ; (iii) la consolidation du cadre législatif et réglementaire, (iv) le renforcement des régimes contributifs ; et (v) l'extension de l'assurance sociale.

De façon concrète, un instrument opérationnel mis en place par le Gouvernement est l'« Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ». Cette politique de protection sociale, connue sous le nom d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) est essentiellement destinée aux couches les plus démunies des secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, de l'art et de la culture ainsi qu'aux autres personnes démunies sans activité. C'est-à-dire toute la population non couverte actuellement par un dispositif de pension de retraite ou d'assurance maladie en particulier les pauvres extrêmes (environ 22% de la population) et les pauvres non extrêmes (environ 18% de la population). Ceci permet en effet de s'assurer que les indigents de la société bénéficient de la rente liée aux politiques publiques.

##### **ii. Filets sociaux pour les plus vulnérables**

Le Bénin met en œuvre un Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC) ; il s'agit d'un programme pilote "filets sociaux". Les filets sociaux entendus comme des interventions publiques ciblées en faveur des couches les plus démunies, les plus vulnérables ou chroniquement vulnérables de notre société afin de renforcer leur résilience, restent encore d'actualité et constituent des points d'ancrage forts de la politique du Gouvernement. Il a été pensé pour lutter contre la pauvreté en offrant aux populations l'accès aux services sociaux. Son objectif est "d'améliorer l'accès aux services sociaux de base décentralisés à plus de 1000 villages et quartiers de ville dans les 77 communes. En deux années de mise en œuvre, le programme pilote "filets sociaux" est la première phase d'un vaste programme de prêt évolutif sur 12 années. Le nombre de bénéficiaires directs du projet est estimé à environ 13 000 ménages répartis dans 15 villages dans 12 communes du Bénin. Les ménages ciblés ont **"bénéficié des transferts monétaires inconditionnels couplés de transferts monétaires conditionnels pour ceux qui sont en mesure d'effectuer des travaux mobilisateurs d'intérêt collectif"**. Ce projet qui intègre une composante de transfert inconditionnel, se veut très inclusif surtout des individus en situation d'invalidité et de handicap invalidant. Cette expérience pilote, actuellement dans sa troisième année d'opérationnalisation, sera mise à échelle et généralisée sur toute l'étendue du territoire national.

### iii. Législation en faveur des plus vulnérables

Pour assurer l'égalité des chances entre individus vivant au Bénin quel que soit le handicap, il convient d'indiquer que le Bénin a adopté, en 2017, la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin. Le nouvel arsenal juridique garantit la prévention du handicap à travers une politique nationale sanitaire appropriée basée sur le dépistage précoce et la prise en charge du handicap à travers la vaccination, la nutrition, les consultations, la réadaptation et le traitement. Mieux, la loi institue la carte « d'égalité des chances » qui permet à son titulaire de bénéficier des droits et avantages (réduction ou gratuité) en matière d'accès aux soins de santé, à la réadaptation et aux aides techniques (tricycle, cannes blanches, cannes anglaises, fauteuils roulants) et financières. Aussi révolutionnaire que cela puisse paraître aux yeux des plus sceptiques, la nouvelle loi prévoit que les matériels spécifiques destinés aux personnes handicapées soient exonérés d'impôts. Il en est de même pour les dons au profit des associations œuvrant dans le domaine de la promotion des personnes handicapées. Mieux encore, la violation des dispositions de la présente loi expose les mis en cause à des sanctions en termes d'amendes allant à une peine d'emprisonnement.

### iv. Spatialisation équilibrée des initiatives de développement

La question du « ne laisser personne de côté » est aussi et encore au Bénin, une question de traitement géographique équilibré et équitable. Afin d'assurer une meilleure spatialisation de ces différentes interventions et réaliser le principe du « Ne laisser personne de côté » cher aux ODD. Dans ce cadre, le Gouvernement et les communes (77) ont mis en place une convention qui responsabilise davantage les deux acteurs et donne un rôle important au Gouvernement en matière de mobilisation des ressources. En plus de la promotion de pôles régionaux de développement, ce rôle imputé au Gouvernement vise notamment à lever la contrainte financière qui se présente aux communes et qui pourrait donner un avantage comparatif à une commune par rapport à une autre et donc privilégier les individus vivant dans une commune par rapport à une autre. Les différences économiques et financières entre communes qui peuvent favoriser certains individus et défavoriser d'autres en matière de desserte à l'accès à l'eau potable pour tous à l'échelle des communes sont neutralisées (Encadré 1).

#### **Encadré 1 :**

Le Gouvernement a élaboré son programme d'actions 2016-2021 visant à « Relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin ». Ce document décline les réformes et les projets planifiés sur la période ; il sera l'instrument de pilotage de l'action gouvernementale. Le troisième pilier du PAG porte sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce domaine, pour relever le défi de l'insuffisance et de l'inadéquation des infrastructures socio-économiques de base, l'intervention du Gouvernement comporte deux axes : a) renforcement des services sociaux de base et protection sociale ; b) développement équilibré et durable de l'espace national. La réalisation de grands projets urbains, en soutien aux Communes, pour améliorer le cadre de vie des populations et servir de levier au décollage économique, est l'une des pistes d'intervention retenues. Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) porte cette vision et est responsable des programmes sectoriels.

Dans cette optique, la vision du secteur Cadre de Vie et Développement Durable est : « un développement inclusif et durable articulé autour des villes résilientes et sûres ». L'approche de mise en œuvre du secteur est participative et inclusive. Elle intègre ainsi les synergies indispensables entre le développement urbain, l'habitat et l'environnement, la rationalisation et la mise en cohérence des programmes et des interventions de l'Etat, et un partenariat dynamique avec

les Communes et le secteur privé.

Au regard de l'importance des besoins prioritaires d'infrastructures et équipements, les budgets des Communes ne permettent pas de réaliser les investissements nécessaires. La mise en place d'un véritable partenariat entre l'Etat et les Communes est une stratégie gagnante.

La Convention Cadre de Partenariat a pour objet de définir les conditions et les modalités de partenariat entre le Gouvernement représenté par le Ministre de l'Eau et des Mines et la Commune représentée par son Maire, relatif à la mise en œuvre du programme d'accès universel à l'eau potable en milieu rural et semi-urbain à fin 2021.

La Convention porte sur:

- l'identification de la tranche du programme à réaliser sur le territoire de la Commune ;
- la programmation des besoins d'investissement en infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable sur le territoire communal ;
- l'identification des sites communaux devant accueillir les infrastructures d'AEP;
- la préparation des études techniques, environnementales, sociales et des dossiers d'appel d'offres ;
- la consultation et la participation effective des populations locales conformément à la loi ;
- la gestion du volet foncier du Programme ;
- la délégation de gestion du Service Public de l'eau potable ;
- le suivi-contrôle de la réalisation : le contrôle des travaux, réception provisoire, la mise en service et la réception définitive ;
- le suivi du fonctionnement des ouvrages d'approvisionnement en eau potable réalisés.

Le Gouvernement s'engage à :

- identifier, planifier et programmer, en concertation avec chaque Commune, les besoins d'investissements en infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural au Bénin ;
- identifier, en concertation avec la Commune, la tranche communale du Programme ;
- rechercher et gérer les financements du Programme ;
- Réaliser, en collaboration avec la Commune, les études techniques, environnementales et sociales du Programme ;
- assurer, en collaboration avec la Commune, la réalisation des infrastructures nécessaires au captage, à la production, au transport et à la distribution de l'eau potable en milieu rural suivant les normes de qualité établies ;
- procéder à l'indemnisation des propriétaires terriens des sites devant accueillir les infrastructures d'AEP conformément aux dispositions des lois et règlements en vigueur ;
- organiser, conjointement avec la commune, la gestion du patrimoine, la délégation de la gestion à des opérateurs professionnels régionaux et le suivi de l'exploitation du service public de l'eau en milieu rural ;

- assurer à la Commune, l'assistance-conseil nécessaire à la mise en œuvre correcte de la présente convention et ce, par le biais des Services Déconcentrés de l'Eau ;
- prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'exécution de la présente convention cadre.

La Commune s'engage à :

- contribuer, aux côtés du Gouvernement, à l'identification de la tranche du programme à réaliser sur son territoire ;
- déterminer, libérer et mettre à disposition, conformément aux dispositions des lois et règlements en vigueur les sites devant accueillir les infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable ;
- contribuer, aux côtés du Gouvernement, au suivi de la tranche du programme en cours de réalisation sur son territoire ;
- convenir avec le Gouvernement du dispositif de pérennisation des investissements et des équipements d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural et de la mise en œuvre de la gestion déléguée à des opérateurs professionnels régionaux ;
- participer à la réception des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable réalisés sur son territoire ;
- prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'exécution de la présente convention cadre.

Source : Convention Cadre de Partenariat Etat-Commune

#### e- Mécanismes institutionnels

Un des défis majeurs liés à la mise en œuvre des ODD est la gouvernabilité du processus qui suppose la qualité de l'organisation, la qualité du suivi-évaluation ainsi que la qualité des dépenses effectuées. Pour ce faire, le Bénin a anticipé en mettant en place depuis 2017, un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation efficace qui a pour mission d'assurer la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans le système de planification du pays aussi bien au niveau national que sectoriel. Ce mécanisme est actuellement composé de trois (03) organes à savoir :

- **le comité d'orientation ;**
- **le comité technique de pilotage ;**
- **le cadre de coordination Commune-Gouvernement sur les ODD ;**
- **le cadre de concertation des Organisations de la Société Civile.**

#### i. Le Comité d'Orientation

Il est composé des membres du Gouvernement, du Conseiller Spécial du Chef de l'État et Coordonnateur du Bureau d'Analyse et d'Investigation, du Président du Conseil Economique et Social ou son représentant, des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), du Président du Conseil National de l'Education, du Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin ou son représentant, du Président du Conseil National du Patronat (CNP-Bénin) ou son représentant, du Président du Conseil des Investisseurs Privés du Bénin (CIPB) ou son représentant, de deux (02) représentants de la Société Civile dont la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin, de deux (02) Secrétaires Généraux des Centrales syndicales les plus représentatives selon les élections professionnelles, de deux (02) représentants de l'Association Nationale des Communes du Bénin, de deux (02) représentants de

Fédérations de Femmes, de deux (02) représentants des Associations des Personnes handicapées, de deux (02) représentants du Parlement des Jeunes. Le DGCS-ODD assure le rapportage du Comité d'orientation et pourrait être suppléé par le Directeur Général des Politiques de Développement (DGPD) ou le Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (ST/CSPEF). Il peut être élargi aux partenaires techniques et financiers.

Le comité d'orientation a pour mission d'étudier les actions visant la mise en œuvre des ODD telles que prévues par la DGCS-ODD, au niveau national et au niveau des Ministères sectoriels. Lesdites actions doivent prendre en compte l'analyse de la sensibilité ODD des Plans de Travail Annuels (PTA) des Ministères sectoriels, effectuée chaque année par la DGCS-ODD. Il a aussi pour mission de faire du lobbying pour la mobilisation des ressources nécessaires et d'instruire le Comité technique de Pilotage de la prise en compte des ODD dans les stratégies et politiques sectorielles, de rendre compte périodiquement de leur mise en œuvre aux échéances prévues à cet effet (de 5 avril, de 5 juillet, de 5 octobre et de 5 décembre de l'année).

Le Comité d'Orientation est présidé par le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement. Il convoque et préside une séance de suivi tous les trimestres, dans les mêmes mois que ses collègues reçoivent le rapport de leurs collaborateurs (au plus tard le 15 du mois). Le Ministre d'Etat, au terme de la séance de suivi-évaluation, rend compte au Chef de l'Etat en Conseil des Ministres, (avant la fin du mois) et reçoit instructions de ce dernier pour l'amélioration du suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD. Le rapport présenté par le Ministre d'Etat à la séance du Comité d'Orientation est rédigé par le Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD, qui assure le Secrétariat Permanent dudit Comité. Il prend en compte la synthèse des rapports des Ministères sectoriels.

## **ii. Le Comité technique de pilotage**

Il est composé des représentants des groupes techniques animés par les points focaux des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des Ministères sectoriels, de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD), de la Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP), de la Direction Générale du Financement du Développement (DGFD), de l'Observatoire du Changement Social (OCS), du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED), de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), de la Direction Générale du Budget (DGB), de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF), de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD), du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) près la Présidence de la République, du Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG), de la Direction Générale de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (DGDGL), de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) incluant les agences des Nations Unies, des Organisations de la Société Civile (Réseau pour les ODD,...), des organisations du secteur privé incluant les chambres et représentations des entreprises. Le DGCS- ODD assure le Secrétariat Permanent du Comité.

Il a pour mission de suivre la mise en œuvre des actions visant l'atteinte des ODD telles que prévues au niveau national et de les évaluer au besoin. Il est chargé de relayer au Comité d'orientation toutes les difficultés rencontrées ainsi que les préoccupations nécessitant son intervention. Il constitue son bras opérationnel et devra mettre en œuvre toutes les instructions et recommandations reçues de ce dernier. Il doit également éclairer ce dernier sur les informations et pistes d'interventions nécessaires devant lui permettre d'assurer pleinement le plaidoyer en matière de mobilisation de ressources.

Le rapport du Comité Technique de Pilotage est élaboré en prenant comme input, les différents rapports élaborés par les acteurs sectoriels. Chaque fin d'année, la DGCS-ODD élabore et fait apprécier par le Président du Comité d'Orientation, le rapport d'avancement de la mise en œuvre et du suivi des cibles prioritaires ODD au Bénin. Seul ce dernier autorise sa dissémination, soit de son propre chef, soit après s'en être référé au Chef de l'Etat, en Conseil des Ministres. Ledit rapport doit toujours faire l'objet d'une large diffusion pour en permettre l'appropriation. Il sera organisé chaque semestre par le Ministère du Plan et du Développement, des revues sur la mise en œuvre des cibles ODD prioritaires pour le Bénin. Ce sera l'occasion pour toutes les parties prenantes d'exposer les actions phares menées, les difficultés rencontrées et les perspectives pour l'atteinte des cibles à l'horizon 2030.

Le DGCS-ODD assure le rapportage du Comité d'orientation et pourrait être suppléé par le Directeur Général des Politiques de Développement (DGPD) ou le Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (ST/CSPEF).

### **iii. Le cadre de coordination Commune-Gouvernement sur les ODD ;**

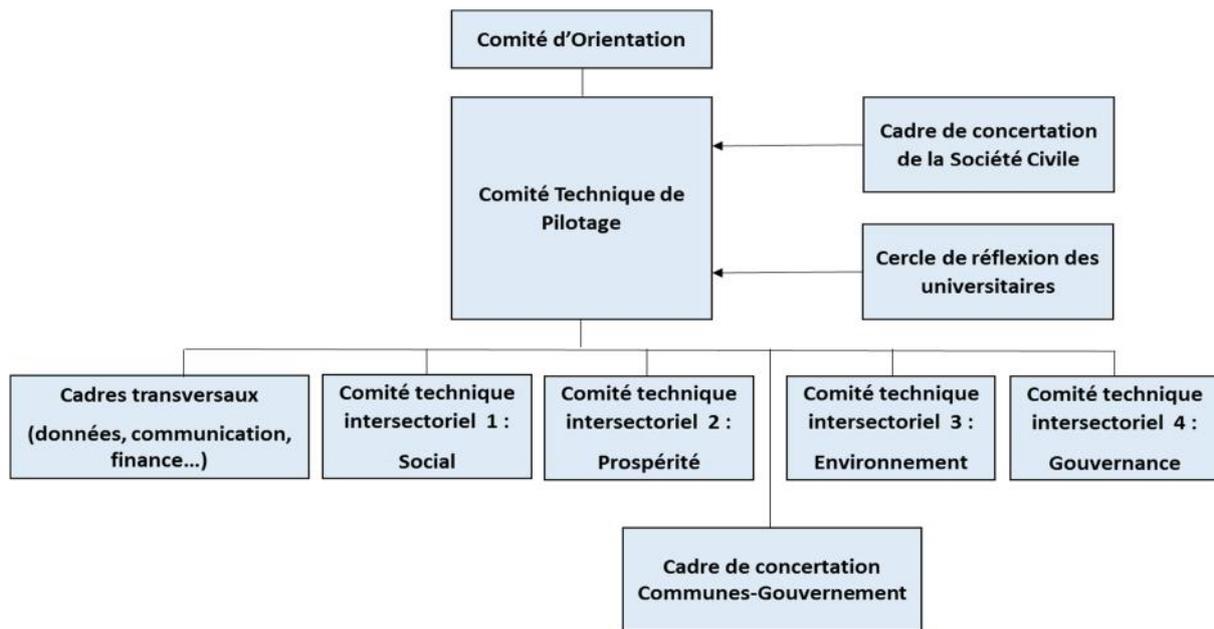
Il est mis en place une commission technique sur les ODD au sein de l'Association Nationale des Communes du Bénin. Cette commission assume les fonctions du cadre de concertation Commune-Gouvernement. Il s'agit d'un cadre d'échanges et de discussion où les Maires et la Coordination Nationale des ODD étudient le parcours ODD des communes. Elle sert de levier de plaidoyers aux actions ODD dans les communes. Elle se réunit une fois par trimestre.

### **iv. Le Cadre de concertation des Organisations de la Société Civile**

Etant donné que la mise en œuvre des ODD implique la mobilisation de toutes les parties prenantes, et tirant leçon de la participation du Bénin au FPHN de juillet 2017, il a été mis en place un cadre de concertation des organisations de la société civile autour des ODD et des travaux sont en cours pour la mise en place très prochainement d'un tel cadre avec les acteurs du secteur privé.

En effet, pour assurer une gouvernance participative fondée sur les principes de transparence et de responsabilisation, afin de veiller à ce que la société civile joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre et le suivi des ODD, un organe consultatif et de concertation a été mis en place. Il constitue un espace fédérateur et de dialogue multi-acteurs pour une implication concertée des Organisations de la Société Civile dans l'opérationnalisation et le suivi-évaluation des ODD. Ce cadre a pour mission de mieux s'informer et de partager les leçons apprises et constitue le creuset au sein duquel est discuté et élaboré le rapport alternatif de la contribution nationale volontaire.

**Figure 1 :** Schéma du cadre institutionnel



**Source :** DGCS-ODD

#### **f- Questions d'ordre structurel**

Au Bénin l'obstacle pertinent dans la mise en œuvre des ODD inclut les difficultés de translation effective des stratégies et plans sensibles aux ODD dans un cadre programmatique et opérationnel. Afin d'atténuer ce risque de mésalignement entre les engagements, plans, stratégies et la programmation budgétaire, le Bénin a développé une application de suivi et de vérification de la sensibilité des Plans de Travail Annuels (PTA) des Ministères aux ODD d'une part et engagé les travaux de costing des ODD d'autre part.

#### **i. Alignement des Plans de Travail Annuels des Ministères sur les ODD**

Pour assurer un meilleur contrôle sur le pilotage quotidien des ODD et une gouvernance efficace de la marche quotidienne vers les ODD, il a été développé un outil de mesure de la sensibilité des interventions annuelles des Ministères aux ODD, désigné par MeSODD. Cet outil permet d'apprécier le niveau d'alignement de chaque Ministère à la réalisation des ODD avec la possibilité de mesurer la sensibilité relative ou l'adéquation de ses activités aux cibles prioritaires des ODD. Si le processus d'élaboration des PTA des Ministères sectoriels repose déjà sur une démarche structurée, l'outil offre comme principale valeur ajoutée la possibilité de veiller à la formulation d'activités à fort impact ODD et de focaliser l'attention sur des actions permettant la synergie intersectorielle pour l'atteinte des ODD. Son but est donc de générer des sensibilités des PTA aux ODD et de recommander des mesures complètes, collaboratives et spécifiques.

La méthodologie adoptée, s'appuie dans un premier temps, sur des critères d'analyse de la sensibilité et, dans un second temps, sur l'appréciation des résultats obtenus. Trois critères sont identifiés pour apprécier la sensibilité ODD des PTA. Il s'agit de i) la nature de l'activité, ii) l'adaptabilité de l'indicateur ODD associé et iii) la localisation de l'activité.

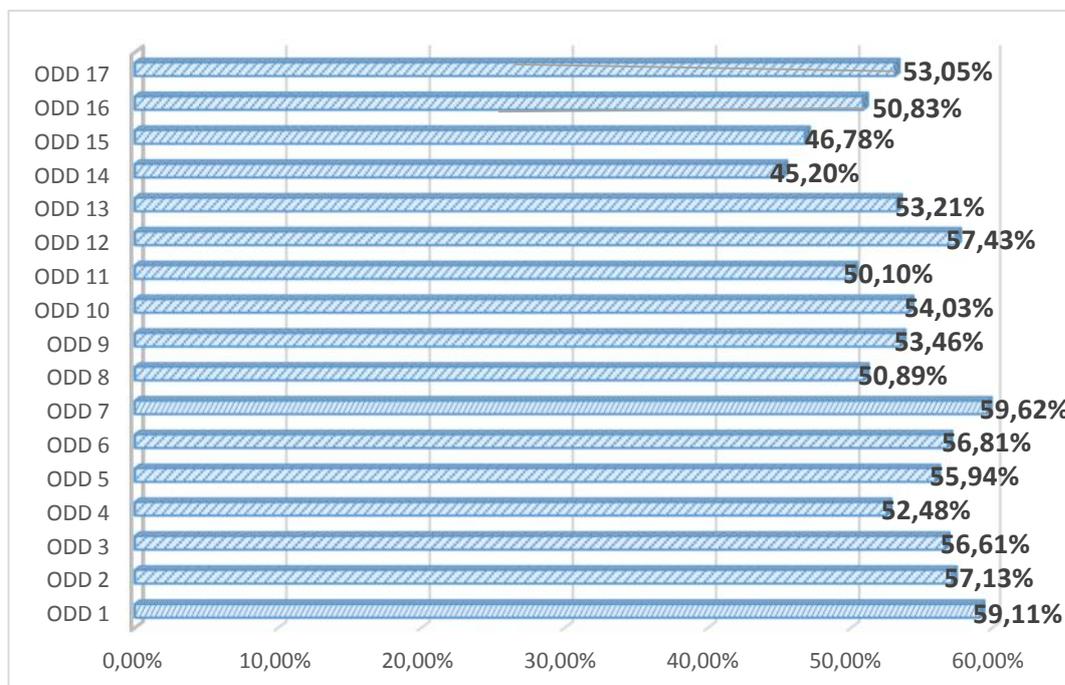
Concernant la nature de l'activité, quatre types sont retenus à savoir : les activités de soutien, les activités habilitantes/capacitantes, les activités de production et les activités de consommation. Le deuxième critère permet de vérifier si l'activité à réaliser vise directement ou non l'indicateur ODD associé à la cible prioritaire à laquelle ladite activité contribue à la mise en œuvre, à l'exception des activités de consommation et de soutien. Quant au dernier critère, il évalue la portée de l'activité sur le territoire national, en termes de communes ou de postes diplomatiques bénéficiaires de l'intervention. Pour ce qui concerne l'appréciation de la sensibilité, il s'est agi d'attribuer la mention "Très satisfaisant" pour une sensibilité comprise entre 80% et 100%, "Satisfaisant" pour une sensibilité entre 60% et 80%, "Perfectible", entre 40% et 60% et "Pas du tout satisfaisant" lorsque la sensibilité s'établit entre 20% et 40%.

La démarche méthodologique de ce premier exercice d'implémentation de la maquette sur les PTA des Ministères, pour le compte de l'exercice budgétaire 2018 a été participative et inclusive. Ainsi, les Directeurs de la Programmation et de la Prospective et les points focaux ODD de tous les Ministères ont participé à des séances techniques de décembre 2017 à avril 2018 pour l'examen de l'application développée et son opérationnalisation.

L'implémentation de l'application a fait ressortir une sensibilité globale aux ODD de 53,69% pour l'ensemble des activités prévues dans les PTA de tous les Ministères au titre de l'exercice 2018. Ainsi, environ la moitié des activités prévues dans les divers Plans de Travail Annuels contribue à l'atteinte des ODD pour le compte de l'année 2018. Ce taux est le résultat de la sensibilité obtenue par ODD.

En effet, comme le montre la figure ci-dessus, la sensibilité par ODD varie entre 45,20% et 59,62%. La sensibilité la plus élevée est enregistrée au niveau de l'ODD 7 relatif à l'énergie propre et d'un coût abordable et la plus faible au niveau de l'ODD 14 relatif à la vie aquatique. L'analyse de la sensibilité par ODD et par ministère fait ressortir que l'ODD 16 relatif à « Paix, justice, institutions efficaces » a été adressé par chaque ministère sectoriel.

**Graphique 1 : Sensibilité par ODD**



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'évaluation ex ante des PTA, 2018

Ce qui s'explique par le fait que la bonne gouvernance est fondamentalement prise en compte dans le fonctionnement de tous les Ministères. Ensuite, l'on retrouve en second lieu l'ODD 9 relatif à la mise en place d'une infrastructure résiliente qui est aussi impacté par la quasi-totalité des Ministères. Ceci suggère une plus grande sensibilité des Ministères à la prise en compte des changements climatiques et la nécessité de mettre en place des infrastructures résilientes. Au total, chacun de tous les dix-sept (17) ODD a été adressé par au moins quatre (04) Ministères sectoriels. Ceci suppose un besoin de coordination important entre ces Ministères afin de s'assurer que leurs actions concertées convergent vers la réalisation de l'ODD et que les forces contraires sont minimisées. Quant aux cibles prioritaires de l'ODD 6 "Eau propre et assainissement", les sensibilités obtenues se situent entre 40% et 80%. Ce résultat témoigne des efforts de programmation faits pour réaliser l'ambition du Gouvernement de garantir à tous l'accès à l'eau potable d'ici à 2021. De façon spécifique, la cible 6.1 "D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable" a reçu l'appréciation satisfaisante. Il convient de maintenir le cap pour qu'au bilan en 2021 pour cette cible, l'accès à l'eau potable puisse être une réalité au Bénin. Aussi, convient-il d'ajouter que, globalement, les activités programmées dans les PTA des Ministères sont fortement dominées par les activités habilitantes/capacitantes (52%) et les activités de soutien (43%). Les activités de production et de consommation sont faiblement représentées dans les PTA. D'où la nécessaire obligation pour les Ministères de s'assurer du lien des cibles prioritaires avec les activités proposées et la satisfaction effective des besoins des populations.

L'analyse de la sensibilité par ODD et par Ministère fait ressortir globalement que les Ministères programment des interventions qui adressent des cibles prioritaires du ou des ODD qui relèvent de leurs attributions. Le défi restant à relever est de faire en sorte que chacune de ses activités soit à fort impact sur lesdites cibles prioritaires afin d'accélérer la marche quotidienne vers l'atteinte des ODD. En outre, il se dégage un certain nombre de cibles prioritaires adressées par plusieurs Ministères et donc des ODD, ressortant ainsi, des synergies d'actions entre plusieurs Ministères.

En effet, les résultats montrent une première catégorie d'ODD nécessitant une synergie d'actions entre plus de quinze (15) Ministères. Il s'agit des ODD 3 ; 9 ; 16 et 17. L'ODD 16 relatif à « Paix, justice et institutions efficaces » a été adressé par tous les Ministères. Ce qui s'explique par le fait que la bonne gouvernance est fondamentalement prise en compte dans le fonctionnement de tous les Ministères. Les activités programmées par les Ministères ont plus adressé la cible 16.6 et concernent par exemple les renforcements de capacités des cadres pour plus d'efficacité au sein des structures ou institutions. Ensuite, l'on retrouve en second lieu l'ODD 9 relatif à la mise en place d'une infrastructure résiliente qui est aussi impacté par la quasi-totalité des Ministères. Ceci suggère une plus grande sensibilité des Ministères à la prise en compte des changements climatiques et la nécessité de mettre en place des infrastructures résilientes.

De l'analyse des Plans de Travail Annuels des Ministères, le graphique ci-après présente l'exigence de synergie entre les différents Ministères afin que l'ODD en question soit réalisé.

**Graphique 2** : Exigence de synergie pour la réalisation de l'ODD



Source : DGCS-ODD/MPD, travaux d'évaluation ex ante des PTA, 2018

*Légende : Plus le cercle est grand, plus la réalisation de l'ODD implique une forte synergie inter-sectorielle selon les PTA-2018.*

Dans le lot des ODD dont les cibles font intervenir au moins dix (10) Ministères, on distingue cinq objectifs à savoir : les ODD 2 ; 4 ; 8 ; 11 et 12 comme le montre le tableau ci-dessous.

Enfin, une dernière catégorie d'ODD nécessitant une synergie entre moins de dix (10) ministères se dégage. Il s'agit des ODD 1 ; 5 ; 6 ; 7 ; 10 ; 13 ; 14 et 15. Dans ce lot, les ODD 10 et 14 sont ceux au niveau desquels la mise en œuvre des activités adressant leurs cibles prioritaires implique la synergie entre au plus quatre Ministères.

Au total, tous les dix-sept (17) ODD ont été adressés par au moins quatre (04) Ministères sectoriels et neuf (09) ODD ont été adressés par les activités prévues dans les PTA d'au moins dix (10) Ministères sectoriels. Il s'agit des ODD : 2 ; 3 ; 4 ; 8 ; 9 ; 11 ; 12 ; 16 et 17. Ceci suppose un besoin de coordination important entre ces Ministères afin de s'assurer que leurs actions concertées convergent vers la réalisation de l'ODD et que les forces contraires sont minimisées.

En outre, l'application permet de montrer que le diagnostic actuel suggère que les ministères ne font pas encore ce qu'ils ont à faire. Il y a donc un besoin de pertinence des interventions des Ministères en faveur des ODD. Les ODD 1, 2, 5, 10 et 13 devraient bénéficier de plus d'attention des Ministères. Cette observation suggère que les PTA des Ministères soient relus à l'aune des ODD.

Au-delà de cette application d'analyse de la sensibilité des PTA aux ODD, il est en cours de développement une autre application qui servira de cadre analytique permettant d'évaluer avec précision la part des ressources budgétaires consacrée à la réalisation des ODD. Elle répond à une préoccupation du Gouvernement qui est conscient de l'importance que requiert la mise en cohérence des cibles ODD avec les postes budgétaires. L'analyse de la sensibilité du budget aux ODD trouve son bien-fondé dans la nécessité de renforcer le lien entre ODD et budget pour s'assurer de la mobilisation des ressources en faveur des ODD et pour mesurer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques en faveur des ODD.

## **ii. Costing des ODD**

Dans le cadre du développement des outils d'opérationnalisation des ODD, il s'est avéré nécessaire de procéder à la réalisation du costing des cibles prioritaires des ODD. Il s'agit d'une démarche nécessaire pour promouvoir l'exécution d'un budget et de politiques publiques en faveur des ODD et renforcer le lien entre planification, ODD et budget.

Après la réalisation des travaux relatifs à (i) la priorisation des cibles des ODD et de leur contextualisation, (ii) la définition et le choix des méthodologies de calcul de leurs indicateurs de suivi, le Gouvernement du Bénin s'est engagé dans la réalisation du costing des ODD. Il s'agit pour le Bénin, de définir le chemin critique à suivre pour réaliser les cibles retenues, identifier des besoins en ressources nécessaires pour leurs réalisations et enfin évaluer le coût de ces besoins. En outre, les travaux du costing permettront au pays d'affiner son Plan National de Développement et son premier outil d'opérationnalisation qu'est le PC2D. La démarche du costing mise en œuvre au Bénin est organisée autour de deux principes caractéristiques des ODD : capter les synergies entre ODD et exploiter les synergies intersectorielles autour du même ODD.

Pour ce faire, le Bénin a fait le choix d'un costing basé sur les accélérateurs et a organisé ces travaux en plusieurs phases. La première a consisté, à partir des groupes thématiques (social, économique, environnemental et gouvernance), à identifier les goulots d'étranglement, ensuite les accélérateurs puis enfin le package d'actions nécessaires pour réaliser les accélérateurs. Les besoins qu'implique chaque package d'actions ont été inventoriés puis évalués. Ce processus est actuellement en cours et va se poursuivre plus tard avec un cadrage macroéconomique ; le but visé par le cadre étant d'apprécier les besoins financiers pour la mise en œuvre des cibles ODD prioritaires au Bénin et le réalisme des ambitions exprimées dans le costing à l'aune des contraintes et de la conjoncture du pays. Le cadrage permettra de procéder à terme à un ajustement des ambitions à la hauteur de la capacité d'absorption du pays.

Alors que le rapport actuel de contribution nationale volontaire est en cours de finalisation le processus de costing est toujours en cours. L'exercice est fait de manière à ce que les dynamiques intersectorielles ainsi que les synergies entre ODD soient captées.

## 6. Progrès sur les objectifs et les cibles

### a- Synthèse diagnostique

L'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes reste un des grands défis du Gouvernement du Bénin. Le taux de pauvreté monétaire, fondamentalement rurale, a augmenté de 3,9 points de 2011 à 2015 passant respectivement de 36,19% à 40,08%. Le noyau dur de la pauvreté au Bénin, constitué par les personnes cumulant la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire, touche 15,3% de la population en 2015 contre 13,6% en 2011.

L'une des problématiques majeures du développement au Bénin est la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2017, 9,6% de la population sont en insécurité alimentaire, soit 1,09 millions de personnes dont 0,7% en sécurité alimentaire sévère (soit 80 000 personnes) et les ménages ruraux sont davantage touchés par l'insécurité alimentaire (12% modéré et 1% sévère) que les ménages urbains (6% modéré) (AGVSA, 2017). La couverture des besoins journaliers en énergie des ménages n'atteint guère 2400 kilocalories, norme fixée par la FAO et l'OMS. En outre, la malnutrition, notamment dans sa forme chronique (forme la plus perverse), touche quatre enfants sur dix âgés de 0 à 5 ans au Bénin.

En matière d'approvisionnement en eau potable, le taux d'accès à l'eau potable enregistre 43% en milieu rural contre 57% en milieu urbain, afin ainsi un déficit de 57% et 43% respectivement en milieu rural et urbain. Ceci illustre bien que, les besoins des populations béninoises ne sont pas encore totalement couverts malgré les efforts déployés en matière d'approvisionnement en eau potable. Aussi, les ouvrages hydrauliques ne sont-ils pas exempts de panne en milieu rural avec un taux de panne moyen de 6,63% enregistré en 2015.

En matière d'assainissement, les progrès ont été lents. L'amélioration de l'assainissement peut réduire les maladies diarrhéiques de plus d'un tiers<sup>4</sup>, et également diminuer de manière considérable les incidences négatives d'autres troubles sur la santé de millions d'enfants de nombreux pays<sup>5</sup>. Le rapport du Joint Monitoring Programme (JMP) de 2015 indique que le taux d'accès à un assainissement adéquat a progressé de 7% en 1990 à 20% en 2015 sur le plan national. Ce qui représentait un accroissement de 0.52 point par an pour un pays où le taux de croissance de la population atteint 3.5%. Sur la même période, la pratique de la défécation à l'air libre a régressé passant de 79 à 53% au niveau national et de 95% à 76% en milieu rural ; environ 13% de la population utilisant des installations d'assainissement améliorées (MICS 2014) ; cette proportion a quasiment stagné par rapport à son niveau en 1990 où elle était de 12%. Cette situation met en exergue le déficit en utilisation des moyens d'assainissement adéquats importants. D'importantes inégalités existent selon les milieux de résidence, le niveau d'instruction des chefs de ménages et les conditions socio-économiques.

Sur le plan énergétique, le poids de l'électricité dans la structure de consommation d'énergie au niveau national demeure égal à 2% et l'accès à l'électricité atteint 54,5 % dans les zones urbaines et ne dépasse pas 7 % dans les zones rurales en 2016. En termes de couverture, seulement 1748 localités sont électrifiées en 2016 sur les 3755 localités que compte le Bénin, soit un taux de couverture de 46,5%. Bien que le Bénin dispose d'un potentiel hydroélectrique relativement important et d'un potentiel important en énergies renouvelables non valorisé, en particulier l'énergie solaire avec un ensoleillement

<sup>4</sup> Cairncross S et al. 2010. Water, sanitation and hygiene for the prevention of diarrhoea. *International Journal of Epidemiology*, 39: i193-i205.

<sup>5</sup> INSAE, MICS, 2014

moyen variant entre 3,9 et 6,1 kWh/m<sup>2</sup>/j, il dépend de plus en plus de ses voisins tels que : la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria pour son approvisionnement énergétique.

La situation des villes au Bénin est encore marquée par l'inadaptation du cadre de vie et du niveau de service aux besoins de bien-être des populations. En outre, en dépit de l'existence d'un cadre institutionnel et réglementaire au niveau duquel, à chaque échelon du découpage territorial, des structures sont chargées des questions de réduction des risques de catastrophes, certaines villes se retrouvent confrontées à des risques et catastrophes en plus des difficultés de circulation. Au nombre de ces risques et catastrophes auxquels le pays est confronté, on peut citer essentiellement : i) les inondations (les plus lourdes pertes enregistrées en 2010 ont été évaluées à 127,88 milliards francs CFA) ; ii) les incendies (621 incendies dont 17 décès en 2016, 258 incendies dont 20 décès en 2017); iii) les accidents ; iv) les secousses telluriques, vents forts et éboulements ; v) les épidémies ; vi) l'érosion côtière. En matière de vulnérabilité future, les risques climatiques auxquels pourraient s'exposer les systèmes naturels et humains au Bénin s'inscrivent dans un scénario de persistance ou d'accentuation des risques actuellement observés et sont fonction du secteur considéré. Les impacts potentiels vont des inondations côtières et intrusions d'eaux salines dans les cours et nappes d'eau à une baisse des rendements agricoles en passant par un décalage des périodes de crue dans la portion béninoise du bassin du Niger.

Par ailleurs, différents phénomènes, liés directement ou non à la dégradation des terres, sont observés sur l'ensemble du territoire. Les poches de désertification sont présentes du nord au sud en passant par le Mono, le Couffo et le Zou. Ainsi, 66% du territoire national sont dégradés, mais à des degrés divers affectant les 08 zones agroécologiques, donc les 07 pôles de développement agricoles du pays. Les sols extrêmement dégradés représentent 16%, ceux moyennement dégradés font 40% dont 24% dans la zone soudano-sahélienne de l'extrême Nord et 16% dans la zone du Nord-ouest et du Nord-Est. Les départements de l'Alibori et du Borgou, concentrent près de 40% des sols fortement dégradés répartis dans les communes de Karimama, Banikoara, Ségbana et Malanville qui connaissent une saison sèche de plus en plus longue avec des sols squelettiques et pauvres.

Face à cette situation et en accord avec son adhésion à l'agenda 2030, quels sont les engagements pris par le Gouvernement du Bénin ?

#### **b- Engagements pris par le Bénin pour la transformation vers des sociétés durables et résilientes**

Afin de prévenir ou réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale, le Bénin a pris des engagements régionaux, continentaux et internationaux dans le cadre des droits universels de l'homme, des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), de l'Initiative Socle de Protection Sociale, et du Cadre de Politique Sociale Africaine de l'Union Africaine et de l'agenda de développement à l'horizon 2030. Ainsi, dans cette dynamique d'amélioration des conditions de vie des populations, l'actuel Gouvernement s'engage à rendre rapidement opérationnelle une nouvelle politique de protection sociale et d'accès aux services sociaux de base pour tous les citoyens sur la période 2016-2021. Le pays a également souscrit à plusieurs engagements sous régionaux, régionaux et internationaux en lien avec l'élimination de la faim et la promotion de l'agriculture durable tels que : a) les orientations et engagements pris par les Chefs d'Etat, en 2006 au Niger, dans le cadre de la Politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ; b) la déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie et c) la déclaration de Rome sur la nutrition en 2014.

Par ailleurs, le Gouvernement a clairement affiché, dans son programme d'actions sur le quinquennat 2016-2021, son ambition de garantir l'accès universel à l'eau potable aux populations (100%) à l'horizon 2021 et d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau. Pour y parvenir, les documents d'opérationnalisation de cet engagement existent et sont en cours de mise en œuvre dont, entre autres, la Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEP 2017-2030).

La limitation de l'offre nationale fait stagner le taux d'électrification nationale. Celui-ci s'établit à 30% en 2016. L'objectif du Gouvernement est de le faire passer à 36% en 2021, puis poser les bases nécessaires pour la réalisation d'un taux national d'électrification de 55% en 2030. Pour y arriver, l'objectif du Bénin à l'échéance 2021, est d'atteindre l'autosuffisance en matière énergétique avec une capacité installée totale de 600 MW qui comprend un bon niveau de mix énergétique où l'énergie renouvelable occupe une place importante. Avec un mix énergétique où l'électricité de source renouvelable représente seulement 3,4% (dont 2,9% d'hydro électricité et 0,5% de photovoltaïque) en 2015, le Gouvernement envisage l'atteinte de 50% de la part d'électricité de source renouvelable d'ici à 2030.

Dans l'optique de pallier les insuffisances du système énergétique, le Gouvernement du Bénin a signé avec la Commission de l'Union Européenne, le 30 mars 2016, une convention de financement en vue de bénéficier du projet sur le « Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Energie au Bénin (RECASEB) », au titre du 11ème Fonds Européen de Développement (11ème FED). La nécessité de renforcer les capacités des acteurs du secteur est donc identifiée comme une priorité et un préalable indispensable à la mise en place d'un cadre politique, stratégique et institutionnel qui permettra la conduite des réformes en vue d'un développement harmonieux du secteur sur le long terme. Il s'agit de redonner les moyens aux acteurs du secteur pour jouer leur rôle de définition et de mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, dans toutes thématiques pertinentes de l'initiative SE4All (Sustainable energy for all ou Énergie durable pour tous - en français) dont l'objectif est de fournir un accès universel à l'énergie, de doubler l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial à l'horizon 2030.

Le Bénin a souscrit à des engagements en lien avec la préservation du cadre de vie et de l'environnement au nombre desquels on distingue : les engagements de la conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Humain Durable (Habitat III), les sept (7) aspirations de l'agenda 2063 de l'Union Africaine, les Conventions de Stockholm, de Bale, des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de Minamata sur le Mercure et le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone. Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, le Bénin, à travers ses Contributions Déterminées Nationales (CDN), a pris un certain nombre d'engagements en lien avec la sphère environnement et climat. Dans le domaine de l'agriculture, il s'agit entre autres de : (i) promouvoir les techniques de gestion de la fertilité des sols dans le cadre de la production végétale ; (ii) promouvoir les aménagements hydro-agricoles et (iii) travailler à la réduction des émissions pour le secteur de l'agriculture. Dans le secteur de l'énergie, les engagements concernent : (i) le développement de la production d'énergie électrique à partir du gaz naturel et les sources d'énergies renouvelables ; (ii) l'extension de l'accès des ménages à l'éclairage électrique en remplacement de l'éclairage au kérosène ; (iii) l'efficacité énergétique à travers la promotion de technologies basses consommatrices d'énergie. Dans le domaine des écosystèmes forestiers, le Bénin s'engage à : (i) accroître la capacité de séquestration du carbone des écosystèmes forestiers du pays à travers la mise en œuvre des aménagements durables des forêts naturelles et le renforcement des efforts de reforestation/plantation. En matière d'adaptation, en lien avec la grande vulnérabilité du pays, le Bénin s'est entre autres engagé toujours dans le cadre des CDN à : (i) Assurer la diversification et la promotion des filières agricoles à haute valeur ajoutée, ainsi que la modernisation des infrastructures agricoles résilientes dans le contexte

des changements climatiques ; (ii) Promouvoir des systèmes appropriés de production agricole résilients et adaptés aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Agriculture Intelligente face au Climat) ; (iii) réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux stress hydriques, aux inondations et à la dégradation de la qualité de l'eau ; (iv) renforcer les connaissances sur le système climatique et les outils de génération d'informations climatiques et hydrologiques et de prévision des aléas climatiques ; (v) promouvoir la maîtrise et la bonne gouvernance de l'eau ; (vi) réduire la vulnérabilité des communautés à la dégradation des écosystèmes forestiers en promouvant l'agroforesterie ; (vii) actualiser l'inventaire forestier national ; (viii) développer les écosystèmes de mangroves (formations forestières caractéristiques du littoral). Enfin, en lien avec le littoral, le Bénin s'est engagé à : (i) assurer la protection du littoral contre le risque d'élévation du niveau de la mer pouvant exacerber le phénomène de l'érosion côtière et (ii) réduire la vulnérabilité des établissements humains et des ressources du secteur littoral à l'élévation du niveau marin.

Ces différents engagements pris par le Bénin ont été manifestés à travers différentes politiques et mesures dont les plus significatives sont décrites dans la section suivante.

### **c- Réponses de politiques publiques du Bénin pour une société durable et résiliente**

Les politiques publiques du Bénin sont restées très collées au souci et à l'aspiration des populations béninoises de réaliser une société durable, résiliente où personne n'est laissée de côté.

Au niveau de l'ODD 1, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) a prévu œuvrer pour une amélioration significative des conditions de vie des populations les plus vulnérables et la réduction des inégalités sociales, à travers la protection sociale pour tous et une prise en charge des groupes vulnérables, enfants, handicapés et personnes âgées, notamment. Cela passera par la mise en place d'un nouveau système de protection sociale, à travers l'« Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ». Cette politique de protection sociale connue sous le nom d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) est essentiellement destinée aux couches les plus démunies des secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, de l'art et de la culture ainsi qu'aux autres personnes démunies sans activité. C'est-à-dire toute la population non couverte actuellement par un dispositif de pension de retraite ou d'assurance maladie, en particulier les pauvres extrêmes (environ 22% de la population) et les pauvres non extrêmes (environ 18% de la population). Outre donc les projets de filets sociaux à l'endroit des ménages pauvres extrêmes ou souffrant d'insécurité alimentaire chronique, le projet ARCH, entend développer des synergies avec les initiatives et projets en cours notamment : (i) la réforme de construction, équipement et mise aux normes des formations sanitaires, dont l'objectif principal est de renforcer le plateau technique et de relever la qualité des soins offerts aux populations ; (ii) les différents programmes de prise en charge du risque maladie ; (iii) les différents programmes de formation à l'endroit des acteurs du secteur informel ; (iv) les programmes et fonds de microfinance et les dispositifs similaires ; (v) le dispositif public et parapublic en matière de retraite. La phase pilote dudit projet est prévue pour démarrer au cours de cette année 2018.

En ce qui concerne l'ODD 2, l'approche du Gouvernement vise à valoriser les potentialités locales à travers la territorialisation du développement agricole fondée sur la constitution de zones relativement homogènes formant ainsi des Pôles de Développement Agricole (PDA). Ainsi, les actions prévues dans le PAG peuvent s'énumérer comme suit : (i) le renforcement des filières conventionnelles (riz, maïs et manioc) ; (ii) la mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé ; l'aménagement hydroagricole portant sur 10 000 ha de terres ; (iii) l'amélioration de la production de viande, lait et œufs de table ; (iv) l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires à travers la production nationale et la réduction du déficit commercial et (v) l'appui à la mise en valeur des aménagements.

De façon spécifique, les mesures de développement des filières portant sur la consolidation du cadre et du système de promotion des filières sont en cours de mise en œuvre. On distingue également d'autres actions telles que : a) la formulation en cours des Programmes Nationaux de Développement des Filières locomotives se traduisant notamment par la validation des études de faisabilité (i) des Programmes Nationaux de développement des cinq (05) Filières locomotives, (ii) de l'opérationnalisation des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) et (iii) des Programmes Nationaux de Développement des six (6) filières locomotives restantes ; b) le début d'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) qui facilitera la mise en place du financement du dispositif ; c) l'adoption en 2017 du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2017-2025 ouvrant la voie au business meeting au cours duquel les acteurs s'engageront à la réalisation effective des actions retenues dans lesdits documents et d) l'affectation réelle d'un montant de 169 millions US \$ au MAEP à travers vingt-quatre (24) projets pour la mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Dans le secteur de l'eau (ODD 6), des réformes ont été opérées en vue de l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement. Ces réformes concernent: la mise en place d'un nouveau mécanisme d'exécution des projets et programmes d'accès à l'eau potable prenant en compte la promotion effective du Partenariat Public-Privé dans le secteur, les réformes institutionnelles de la Direction Générale de l'Eau et de la SONEB (séparer le patrimoine de l'exploitation) et la création à fin 2016 de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR), placée sous la tutelle de la Présidence de la République, chargée de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat et des projets d'infrastructures en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. En outre, trois actions phares ont été identifiées dans le PAG 2016-2021 pour affirmer la contribution du Gouvernement pour l'atteinte de l'ODD 6 au Bénin. Il s'agit de : (i) donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine : réhabilitation, densification et extension d'ouvrages hydrauliques dans toutes les communes couvertes afin de desservir 2,5 millions de personnes supplémentaires en milieu rural d'ici à 2021 ; (ii) développer les capacités de production et de distribution en milieu urbain et périurbain : construire et renforcer les systèmes d'alimentation en eau potable en milieu urbain, accompagné de campagnes de branchements subventionnés pour les plus démunis afin de desservir environ 2,7 millions de personnes en milieu urbain à l'horizon 2021 et (iii) moderniser et développer l'exploitation responsable des ressources hydrologiques à travers la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques et la construction des infrastructures hydrauliques multifonctions. Dans le secteur de l'assainissement de base (ODD 6.2), il faut noter que durant les trois dernières années (2015-2017), plus de 4,000 localités situées dans 6 départements du pays ont mis fin à la défécation à l'air libre avec l'appui des différents partenaires du secteur. Une nouvelle stratégie, une feuille de route et de nouveaux programmes appuyés par les partenaires techniques et financiers sont en cours de finalisation pour mettre fin à la défécation à l'air libre à moyen terme sur l'ensemble du territoire national. De plus, il est prévu, sur budget national, la mise en œuvre du Programme de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (PPHA). Le plus gros défi du secteur est la durabilité des résultats.

Sur le plan institutionnel, le secteur de l'eau est organisé en deux niveaux. Au niveau central, la responsabilité de la fourniture des services relatifs à l'eau a été confiée à différentes entités dans les zones urbaines et rurales du Bénin. Ainsi, la structure parapublique dénommée Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), présente dans 69 communes, est chargée de l'approvisionnement en eau potable des zones urbaines et périurbaines de plus de 20 000 personnes. Dans les zones rurales et semi-urbaines de moins de 20 000 personnes, par dévolution la prestation des services d'eau (et d'assainissement) est organisée par les communes. A ce niveau central, les services aux régions rurales et aux petites villes sont sous la responsabilité du Ministère en charge de l'Énergie par le biais de la

Direction Générale de l'Eau (DG-Eau). Grâce à sa Direction de l'approvisionnement en eau potable, la DG-Eau est chargée non seulement de suivre le secteur de l'eau mais aussi de proposer la politique de l'eau, d'éclairer les stratégies nationales sur les questions relatives à l'approvisionnement en eau et de superviser leur mise en œuvre au niveau des communes. Au niveau des collectivités locales, les communes sont chargées de la planification des investissements, de la passation des marchés de travaux et du fonctionnement des systèmes d'adduction d'eau. Ces dernières peuvent être aidées par des intermédiaires sociaux.

Depuis la première stratégie pour le secteur de l'eau en milieu rural élaborée en 1992, les autorités béninoises ont expérimenté plusieurs approches pour la réalisation des investissements et l'appui à la prestation de services d'approvisionnement en eau en milieu rural. Jusqu'au début des années 2000, le gouvernement central a essentiellement mis l'accent sur les investissements matériels, à savoir la construction de pompes à main et d'AEP, dans le cadre de ses efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La gestion communautaire était le modèle principal et des associations d'usagers de l'eau (AUE) ont été créées pour gérer ces équipements. Dès 2005, la stratégie du secteur a évolué et porte essentiellement sur la manière dont les investissements pourraient être durables et sur la professionnalisation de la gestion. La nécessité d'une plus grande participation du secteur privé a été prise en compte dans la Politique nationale de l'eau de 2009. Cette politique stipule que « le rôle du secteur privé devrait être renforcé en lui octroyant davantage de responsabilités dans la gestion déléguée des ouvrages hydrauliques dans les zones rurales et des AEV dans les zones semi-urbaines conformément à la stratégie d'alimentation en eau en milieu rural de 2005 ». La politique de 2009 a souligné la nécessité de la surveillance des ouvrages hydrauliques et de leur gestion. Les communes assurent la surveillance et la réglementation des services d'approvisionnement en eau au niveau local, avec pour objectif principal d'assurer la viabilité et la pérennité des AEV.

Dans le domaine de l'énergie (ODD 7), le Gouvernement a défini, à travers son programme d'actions et avec l'appui des partenaires quatre (04) projets phares tels que : (i) la modernisation et l'extension de la filière thermique pour garantir un accès compétitif à l'électricité ; (ii) le développement des énergies renouvelables : baisser les coûts de production grâce à l'hydraulique, et augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique ; (iii) la restructuration de l'opérateur national et son réseau, à la faveur des investissements en infrastructures et du changement de paradigme et (iv) la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations énergétiques tant pour le secteur public que dans les ménages. De façon concrète, au bénéfice de l'ODD 7, sur l'accès à une énergie fiable, moderne et à un coût abordable, d'importantes actions ont été mises en œuvre dont : (i) la location de moyens de production supplémentaires pour une puissance totale cumulée de 150 MW afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'énergie électrique de fin 2016 jusqu'à la fin 2018 en attendant la disponibilité des nouveaux moyens de production ; (ii) le lancement de la réhabilitation de quinze groupes du parc de production pour une puissance disponible de 30 MW dont 20 MW déjà disponibles à fin 2017 et (iii) l'obtention de 60 MW en termes d'achat d'énergie auprès des producteurs privés au Nigéria. Dans le cadre du développement des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique, des avancées notables enregistrées portent sur : (i) l'achèvement des travaux de construction du poste d'Onigbolo et d'extension du poste de Parakou par l'entreprise COBRA ; (ii) l'achèvement des travaux de construction du poste 161 kV de Tanzoun et d'extension des postes de Sakété, Ouando et Gbégamey, d'une part, et la construction de la ligne souterraine 63 kV reliant le poste de Tanzoun à celui de Ouando et le lancement en 2017 du projet de construction d'une centrale solaire de 25 MW à Onigbolo dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, d'autre part.

En ce qui concerne l'urbanisation durable traitée au niveau de l'ODD 11, le PAG a prévu un certain nombre de réformes à savoir : l'installation d'un cadastre national informatisé, la densification de la

couverture géodésique du territoire national, le renforcement du cadre institutionnel législatif et règlementaire de l'aménagement du territoire à travers la création de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire, le renforcement de la gouvernance urbaine avec le vote du code de l'urbanisme et l'appui aux communes pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communal 3ème génération prenant en compte les thématiques transversales. De même, au moins 20 projets phares et prioritaires adressent ces différentes préoccupations. En outre, le Gouvernement a prévu dans le PAG de veiller à la prévention des risques de catastrophe sur toute l'étendue du territoire national en mettant en œuvre le Programme de prévention et de gestion des risques et catastrophes. Enfin, afin d'assainir le cadre de vie et le rendre résilient aux conditions climatiques extrêmes telles que les inondations, le Gouvernement a mis en place un programme d'assainissement pluvial de Cotonou et de toutes les villes secondaires du Bénin, pour lequel, les ressources estimées à 476 millions USD ont été mobilisées. L'assainissement pluvial de Cotonou sera suivi de la mise en œuvre de l'asphaltage qui permettra d'améliorer la voirie de toutes les grandes villes du Bénin. Ce projet vise à assainir le cadre de vie à travers le bitumage et le pavage des rues, la construction d'ouvrages d'assainissement et l'aménagement urbain. Ces ouvrages de voiries et d'assainissement seront réalisés dans le cadre d'une convention Gouvernement-Commune à laquelle les communes et le Gouvernement ont librement consenti (voir Encadré 2). Il s'agit d'un projet phare mis en œuvre par l'Agence du cadre de vie et du Développement du Territoire qui s'occupe de la modernisation du système de gestion des déchets et de l'assainissement pluvial. Il est suivi par le Bureau d'Analyse et d'Investigation de la Présidence.

#### **Encadré 2 :**

Le Gouvernement a élaboré son programme d'actions 2016-2021 visant à « Relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin ». Ce document décline les réformes et les projets planifiés sur la période ; il sera l'instrument de pilotage de l'action gouvernementale. Le troisième pilier du PAG porte sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce domaine, pour relever le défi de l'insuffisance et de l'inadéquation des infrastructures socio-économiques de base, l'intervention du Gouvernement comporte deux axes : a) Renforcement des services sociaux de base et protection sociale ; b) Développement équilibré et durable de l'espace national. La réalisation de grands projets urbains, en soutien aux Communes, pour améliorer le cadre de vie des populations et servir de levier au décollage économique, est l'une des pistes d'intervention retenues. Le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) porte cette vision et est responsable des programmes sectoriels.

Dans cette optique, la vision du secteur Cadre de Vie et Développement Durable est : « un développement inclusif et durable articulé autour des villes résilientes et sûres ». L'approche de mise en œuvre du secteur est participative et inclusive. Elle intègre ainsi les synergies indispensables entre le développement urbain, l'habitat et l'environnement, la rationalisation et la mise en cohérence des programmes et des interventions de l'Etat, et un partenariat dynamique avec les Communes et le secteur privé.

Au regard de l'importance des besoins prioritaires d'infrastructures et équipements, les budgets des Communes ne permettent pas de réaliser les investissements nécessaires. La mise en place d'un véritable partenariat entre l'Etat et les Communes est une stratégie gagnante.

Le partenariat porte sur les Projets suivants :

- Projet d'aménagement et d'assainissement des voiries urbaines «Asphaltage» ;
- Projet intégré de gestion des déchets ménagers dans le grand Nokoué ;
- Projet de développement et de modernisation des marchés et autres équipements marchands ;
- Mise en œuvre du plan directeur d'assainissement de la ville de Cotonou.

L'Etat s'engage à :

- Conduire la réalisation des études techniques et le montage (technique et financier) des projets ;
- Organiser et contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets ;
- Associer la Commune aux différentes étapes de réalisation des projets ;
- Assurer, en collaboration avec la Commune, la gestion des infrastructures et équipements ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'exécution de la présente Convention Cadre.

La Commune s'engage à :

- Libérer et mettre à disposition les sites devant accueillir les infrastructures et équipements ;
- Participer au financement des projets ;
- Convenir avec le Gouvernement du dispositif de pérennisation des investissements et des équipements ;
- Prendre des dispositions nécessaires pour faciliter l'exécution de la présente Convention Cadre.

Source : Extrait de la Convention Gouvernement-Commune (Nokoué).

Toujours dans le cadre du renforcement de la résilience et de la durabilité des villes et établissements humains, le Bénin a conçu et met en œuvre un Plan d'Aménagement Opérationnel de la Bande Côtière. La Bande Côtière du Bénin est longue de 125km et regroupe cinq (5) villes<sup>6</sup> d'une population totale de 1 777 741 d'habitants soit 17,76 % de la population du pays en 2013. Jusqu'aujourd'hui, cette bande côtière qui est un domaine public de l'Etat, a été occupée de façon anarchique et ne dispose pas de plan d'aménagement et de gestion approprié. Le réchauffement global associé à la forte pression démographique renforce la vulnérabilité de la bande côtière aux risques climatiques que sont l'élévation du niveau de la mer, les fréquentes inondations et l'érosion côtière. Dans le contexte d'enjeux de plus en plus grandissant sur la bande côtière du Bénin (BCB), le Gouvernement a fait le choix de mettre un accent particulier sur la prise en compte du volet adaptation et résilience au changement climatique dans toute intervention visant l'amélioration de l'efficacité des choix (privés et collectifs) à opérer quant à son aménagement. Il apparaît indispensable d'apporter en urgence et de manière efficace des solutions aux enjeux sensibles, dans un contexte de forte variabilité climatique où l'incertitude et la complexité sont omniprésentes. Le plan d'aménagement opérationnel et résilient de la bande côtière a pour vision de faire de la bande côtière, d'ici à 2030, un espace viabilisé, sécurisé et attractif, où les patrimoines naturel et culturel sont valorisés, dans un cadre de vie sain et résilient aux changements climatiques pour un développement humain et durable. Pour l'atteinte de cette vision, cinq (05) axes stratégiques ont été définis tels que suit :

- Axe 1: Restauration et protection des ressources biologiques et naturelles de la BCB ;
- Axe 2 : Aménagement, assainissement et protection de la BCB contre l'érosion côtière et les inondations ;
- Axe 3 : Amélioration de l'attrait écotouristique de la BCB ;
- Axe 4 : Amélioration du bien-être des communautés riveraines ;
- Axe 5 : Amélioration du cadre institutionnel et clarification du rôle des acteurs.

Ces axes stratégiques ont été déclinés en actions concrètes et ont conduit au zonage de la BCB en 38 zones s'intégrant dans les vocations initiales des grands segments. Le zonage fixe le cadre d'intervention des différents aménagements projetés sur la bande côtière en définissant de façon générique les

---

<sup>6</sup>Sème-Kpodji, Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah et Grand-Popo.

spécifications techniques à respecter. Les promoteurs de projets d'investissement devront s'intégrer dans le cadre ainsi défini tout en apportant les détails en termes de formes architecturales, de types d'ouvrages et d'aménagement en cohérence avec les différentes affectations. Ce Plan d'Aménagement Opérationnel et Résilient de la Bande Côtière du Bénin trace ainsi la voie pour un PPP dans le domaine de l'aménagement, l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie ; ceci en permettant aux promoteurs privés de soumissionner aux différents segments de la bande côtière à valoriser.

En ce qui concerne l'ODD 12, on distingue deux réformes adressant les préoccupations avec les cibles prioritaires du Bénin telles que : la prise de loi sur la protection de l'État contre l'importation des déchets étrangers au Bénin (véhicules surannés, monochromes, réfrigérateurs, appareils électroniques usagers, autres polluants de tous genres, etc.) et la réforme et l'opérationnalisation de la gestion des DSM (étude). De même, le Gouvernement du Bénin a donné un signal fort en faisant adopter une loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation de sachets en plastique non bio dégradables. Enfin, certains projets phares et prioritaires abordent les préoccupations liées à la gestion et au recyclage des déchets à savoir : a) l'aménagement des berges de la lagune de Cotonou ; b) l'aménagement de la berge lagunaire de porto novo ; c) la gestion des déchets solides dans le Grand Nokoué et d) le Projet de promotion de la production des emballages biodégradables qui permettra de réduire l'impact des déchets plastiques sur les changements climatiques notamment l'impact du méthane généré par les fractions organiques des ordures ménagères qui se décomposent en conditions anaérobies, dans les décharges à ciel ouvert.

En addition aux mesures ci-dessus soulignées, d'importantes autres actions ont été aussi mises en œuvre dans la sphère cadre de vie-environnement-climat. L'on peut citer par exemple, la loi sur la protection et l'aménagement du littoral. En effet, le littoral, plus que tout autre espace du territoire national, est soumis à des enjeux et des pressions contradictoires : attractivité résidentielle et urbanisation croissante d'une part, forte sensibilité environnementale et paysagère d'autre part. Seules une capacité d'anticipation, une vision à long terme, stratégique et ambitieuse du Gouvernement peuvent protéger cette zone. C'est dans ce cadre que ladite loi a été votée. La zone du Littoral concernée s'étend sur 8700 km<sup>2</sup> et prend en compte 30 communes. Grâce à cette loi qui vient d'être adoptée, l'urbanisme sera mieux contrôlé et les graves atteintes à l'environnement seront conjuguées au passé.

Afin de mieux maîtriser le cadre institutionnel ainsi que les dépenses climat, une revue des dépenses publiques du secteur du climat a été réalisée. Cette revue révèle les efforts considérables quoique limités encore des investissements en faveur du Climat au Bénin. L'exercice a enfin permis de mettre en place un cadre permanent de revue des dépenses et institutionnel sur les changements climatiques. Le Bénin dispose également de son document de Contribution Déterminée au niveau National dans le cadre de l'Accord de Paris de même qu'une stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques. Il se prépare aussi à se doter d'une loi sur les changements climatiques. Le Bénin s'est ainsi doté de moyen et d'outil pour mieux assurer une intégration des changements climatiques aux politiques publiques. Enfin, une note de politique sur la neutralité de la dégradation des terres a été élaborée et un plan d'actions en matière de gestion durable des terres et foresterie défini dans un contexte où, le taux de dégradation des terres dépasse 62% dans le pays

Par ailleurs, deux autres réformes prévues dans le PAG s'arriment avec les préoccupations de l'ODD 15 à savoir : la dynamisation du fond national pour le développement forestier et la densification de la couverture géodésique du territoire national. On distingue également des projets prioritaires qui adressent lesdites préoccupations tels que : le Programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives, le Projet de promotion de la production des emballages biodégradables, le Projet d'aménagement des périmètres irrigués en milieu rural : PDPIM, le Projet de Réserve de

Biosphère Transfrontalière du Delta du mono et le Projet d'Appui à la Préservation au Développement des Forêts.

#### **d- Contribution active de la Société Civile à la mise en œuvre des ODD**

Suite à l'Examen National Volontaire (ENV) que le Gouvernement du Bénin a mené à l'occasion du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) de Juillet 2017, la nécessité de créer une bonne synergie entre les OSC actives sur les ODD et d'accroître leurs contributions pour la réussite de la mise en œuvre et le suivi-évaluation de l'Agenda 2030 au Bénin a été ressentie. C'est dans ce contexte que le cadre de concertation des OSC béninoises sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a été créé en septembre 2017.

Ledit cadre dont la coordination est assurée par la Maison de la Société Civile (MdSC) est composé de vices présidents, des personnes ressources ainsi que de quatre (4) groupes thématiques (GT social, économique, environnement et institutionnel) animés chacun par un président et un rapporteur. Le secrétariat de chaque GT est assuré par un représentant de la Direction Générale de la Coordination des ODD (DGCS-ODD) qui a soutenu cette initiative afin de faciliter l'accès à l'information publique dont les OSC ont besoin pour une bonne appropriation des ODD et une contribution efficace à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Au nombre des acquis à mettre à l'actif du Gouvernement, on peut citer :

- le caractère inclusif et participatif du processus de priorisation des cibles des ODD qui a regroupé les acteurs des administrations (centrale, déconcentrée et décentralisée), les parlementaires, la société civile, le secteur privé, et les partenaires techniques et financiers sous la forme de groupes thématiques organisés autour des quatre groupes d'ODD (social, économique, environnemental et gouvernance/institution) ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel composé (i) d'un comité d'orientation dirigé par le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement et composé de tous les membres du Gouvernement ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers et les représentants des Organisations de la Société Civile et (ii) d'un comité technique de pilotage. Ce comité de pilotage est composé de tous les cadres techniques et opérationnels représentant l'administration ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé. Les activités de ce comité technique de pilotage sont coordonnées par la Direction Générale chargée de la Coordination et du Suivi des ODD, qui en assure le Secrétariat Permanent.

Malgré ce contexte, les mécanismes d'implication et d'engagement ne sont pas encore bien compris et internalisés par les OSC qui, du reste, affichent un positionnement peu clair au regard des ODD et plus précisément dans la mise en œuvre des cibles spécifiques. Elles estiment que l'accès à l'information officielle fournie par le Gouvernement (procédures de prise de décision, réunions de consultation, documents de politique, personnes en charge) est limité et doit être amélioré. Ce qui suppose de leur part une expression claire des besoins auprès des représentants de la DGCS-ODD au sein du cadre de concertation, d'une part, et une plus grande réactivité de la part de ces derniers, d'autre part.

Au total, même si cet arrangement institutionnel a permis de mobiliser toutes les parties prenantes dans une démarche multi-acteur, son fonctionnement optimal nécessite des efforts soutenus en matière de renforcement des capacités :

- a. des acteurs non étatiques pour une véritable appropriation des enjeux et la mise en place des mécanismes indispensables pour une meilleure articulation avec le cadre de concertation des OSC béninoises sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030,

- b. de tous les acteurs en matière de gestion axée sur les résultats de développement, de redevabilité et de mobilisation efficace des ressources (tant domestiques qu'extérieures) comme un préalable à la réalisation effective de l'Agenda 2030.

L'engagement de la société civile en vue de l'Examen National Volontaire durant le prochain FPHN de juillet 2018 est inédit et riche d'enseignements car ceci a permis non seulement d'apprécier les capacités et l'engagement des acteurs membres des différents groupes thématiques, mais de comprendre les possibilités de synergie et de complémentarité qui existent tant avec les acteurs gouvernementaux qu'avec d'autres OSC qui sont bien positionnées en matière de dialogue sur les politiques. La principale leçon à tirer est que cet exercice a permis de comprendre qu'avec un peu de volonté et d'efforts, les OSC peuvent mieux se positionner sur les ODD dans lesquels elles ont de l'expertise et apporter des contributions significatives tout au long du processus de mise en œuvre.

A la lumière des constats et analyses faits par les OSC, la mise en œuvre efficace de l'agenda 2030 au Bénin pose deux types de défis majeurs, malgré l'environnement national qui lui est très favorable.

Le premier type de défis est lié au renforcement du cadre organisationnel mis en place par les OSC et dont la coordination est assurée par la Maison de la Société Civile. Ce renforcement passe d'abord par une appropriation effective et efficace des ODD ainsi que leurs cibles priorisées par les OSC et l'adoption d'une approche orientée sur les résultats tant au niveau du Cadre de Concertation, à travers les groupes thématiques, qu'au niveau des structures partenaires que sont la MdSC, le PDDC/GIZ et la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD).

Le deuxième type de défis est lié à la systématisation du dialogue politique (multi-acteurs) aux niveaux sectoriel et local, dans le même cadre institutionnel qui prévoit la participation structurée des représentants du Gouvernement, des PTF, du secteur privé, des OSC, des collectivités locales et du parlement.

Pour relever ces défis, les recommandations suivantes sont adressées au Gouvernement du Bénin et à ses partenaires techniques et financiers qui doivent :

- i. adopter des mesures concertées avec les OSC pour faciliter l'accès à l'information sur les ODD ;
- ii. mettre en place un cadre institutionnel fonctionnel entre les OSC et les autres Ministères sectoriels à l'instar de ce qui est fait dans le secteur agricole et de l'environnement ;
- iii. organiser régulièrement les sessions de dialogue tant au niveau national que local, avec la tenue périodique des réunions des divers groupes sectoriels tels que le Groupe Sectoriel Eau et Assainissement (GSEA), Environnement, etc.. de même que les revues annuelles ainsi que les Cadres de Concertation Communale réservés aux secteurs tels que l'Eau avec les CCEA qui ne fonctionnent plus comme auparavant ;
- iv. mobiliser le secteur privé local, les jeunes et les femmes ainsi que la communauté scientifique / universitaire autour des enjeux liés à la mise en œuvre des cibles prioritaires des ODD retenues pour le Bénin ;
- v. se concentrer sur l'ODD 17 et adopter un cadre opérationnel novateur pour une coopération efficace au service du développement qui met en synergie les efforts entrepris par les OSC en matière d'efficacité du développement (initiatives de redevabilité, appui à la mobilisation des ressources domestiques, initiatives de coopération triangulaire, etc. )

- vi. renforcer leurs appuis en direction des OSC afin de faciliter leur professionnalisation ainsi que l'exercice d'un leadership approprié, notamment en ce qui concerne l'animation des groupes thématiques sur les ODD et la mobilisation des expertises nécessaires.

Pour faire aboutir ces recommandations, les OSC doivent renouveler leur engagement et mieux se structurer pour bénéficier d'un renforcement de capacités indispensables pour relever les différents défis identifiés. De façon spécifique, et afin de mieux remplir leur mandat qui est d'accroître et de rendre plus visibles leurs contributions à la mise en œuvre des ODD, elles doivent s'engager aux côtés de la MdSC pour une auto-évaluation du fonctionnement dudit cadre.

A cet égard, la MdSC en tant que structure en charge de la coordination, doit initier un diagnostic institutionnel et un renforcement organisationnel (DIRO) du cadre de concertation des OSC béninoises sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le résultat de cette mission doit permettre de disposer d'une feuille de route et d'un plan de renforcement de capacités techniques et de dialogue dont la mise en œuvre aidera les GT et leurs membres à fonctionner de manière plus efficace.

## 7. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

En matière de moyens de mise en œuvre, la présente contribution nationale volontaire voudrait mettre en exergue quelques expériences propres du Bénin, qui visent à présenter la situation de la coopération et des partenariats autour des ODD au Bénin, l'implication de certains acteurs clés tels que les partenaires techniques et financiers. En outre, certains instruments clés de mobilisation de ressources ou d'incitation du secteur privé à participer au financement des ODD ont été développés. Ce rapport en fait l'écho dans cette section.

### a- MAPPING des PTF en lien avec les ODD

Mobiliser les ressources financières et humaines est un défi pour la réalisation des ODD. En matière de moyens de mise en œuvre, la présente contribution nationale volontaire voudrait mettre en exergue quelques expériences propres du Bénin, qui visent à présenter la situation de la coopération et des partenariats autour des ODD au Bénin, l'implication de certains acteurs clés tels que les partenaires techniques et financiers et la société civile. En outre, certains instruments clés de mobilisation de ressources ou d'incitation du secteur privé à participer au financement des ODD ont été développés. Ce rapport en fait l'écho dans cette section.

Le Bénin entretient d'excellentes relations de coopération avec ses différents partenaires techniques et financiers. Cette coopération se consolide au fil des années et s'illustre à travers la signature de nombreux accords de coopération en vue de la mobilisation de ressources pour le financement de son développement. Pour donc apprécier la répartition des PTF et mieux les orienter sur les cibles prioritaires des ODD et zones d'intervention au Bénin, nous avons réalisé un mapping des interventions des PTF sur la mise en œuvre des ODD.

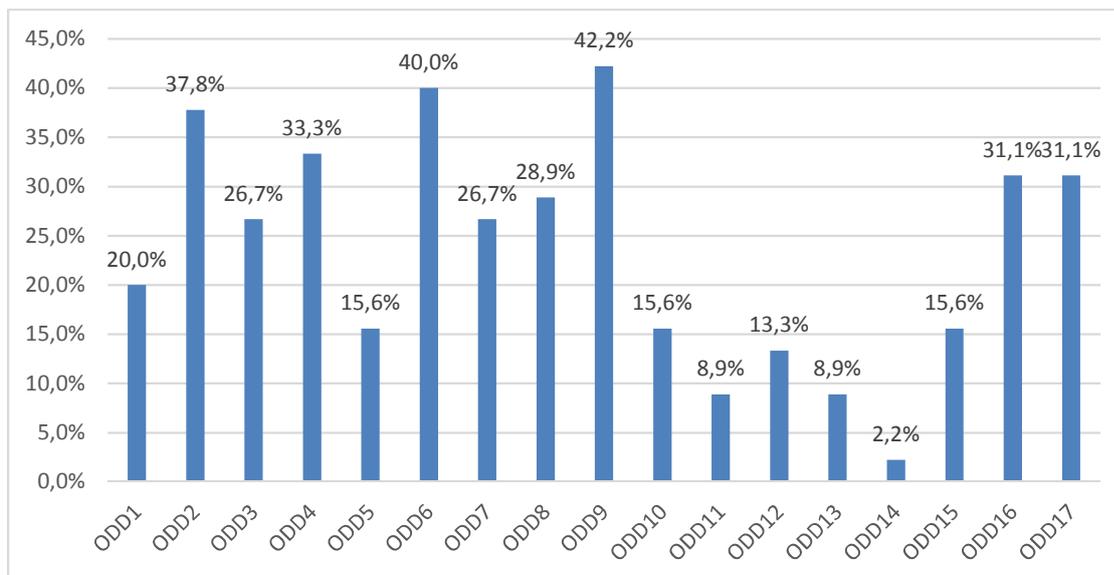
Dans le cadre de cette étude, cinquante-deux (52) Partenaires Techniques et Financiers répartis en trois catégories à savoir vingt-sept (27) multilatéraux et Agences du Système des Nations-Unies, dix-huit (18) bilatéraux et sept (07) ONG internationales ont été répertoriés dans le financement direct ou indirect des projets concourant à la réalisation des ODD au Bénin. Le champ d'intervention de ces partenaires couvre plusieurs ODD voire cibles prioritaires.

L'exercice du mapping sur ces PTF a permis d'identifier, d'une part, les ODD et cibles prioritaires à forte concentration des partenaires et qui requièrent un niveau de coordination important et, d'autre part, les cibles prioritaires peu couvertes par les partenariats, et qui appellent davantage d'attention. Il a également fait ressortir la répartition des PTF sur le territoire national.

Il ressort des données collectées que la totalité des ODD bénéficie d'interventions des PTF. Néanmoins, la part des PTF est plus importante pour 6 ODD. En effet, près d'un tiers des PTF interviennent dans la mise en œuvre de l'ODD 2, 4, 6, 9, 16 et 17. La coordination des PTF pour la mise en œuvre de ces 6 ODD peut donc constituer un défi.

En somme, on note au Bénin une forte concentration des PTF dans les domaines comme l'éducation, l'agriculture, les infrastructures et surtout la gouvernance. Le graphique ci-dessous illustre bien cette situation.

### **Graphique 1 : Niveau de concentration des PTF par ODD**

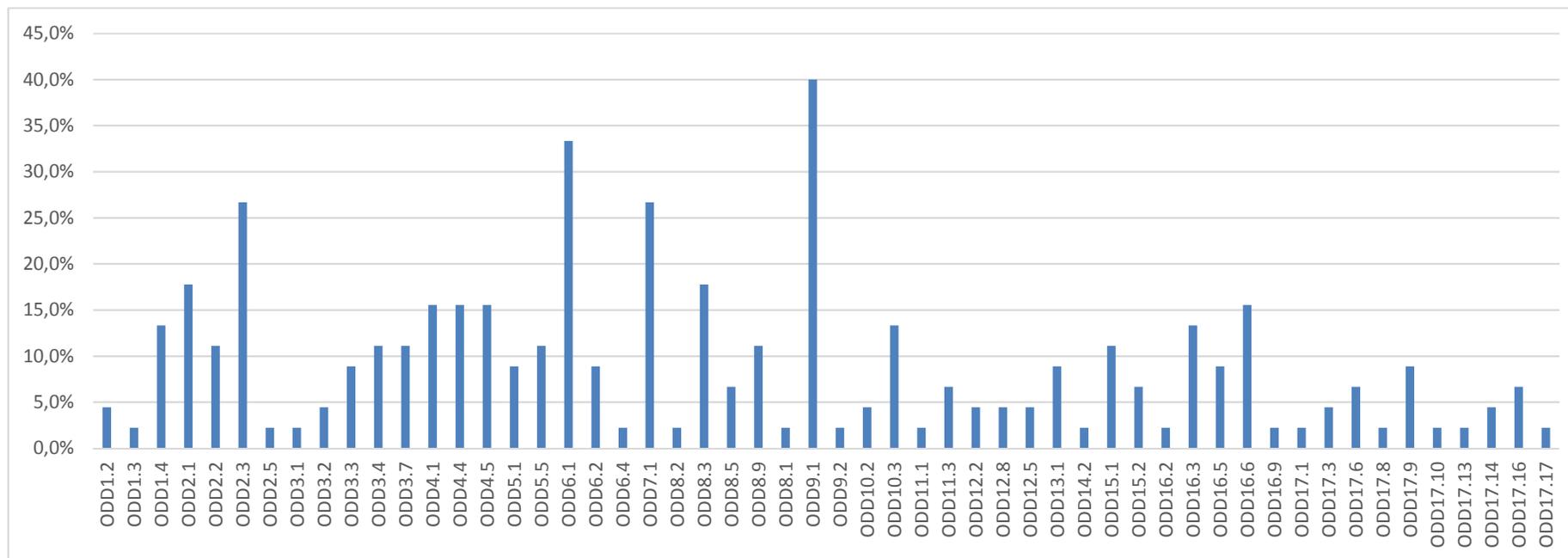


Source : Données Collectées, Mai 2018. Légende : 37,8% des PTF interviennent en faveur de l'ODD2

Si l'appréciation des activités mises en œuvre montre une couverture quasi satisfaisante des ODD, la prise en compte des cibles prioritaires révèle tout une autre réalité en termes de complétude des actions pour satisfaire l'ensemble des exigences de l'agenda 2030. L'analyse a porté sur 68 cibles prioritaires (49 cibles priorisées et les 19 cibles de l'ODD 17).

Le graphique n°2 ci-dessous révèle que cinquante-quatre cibles (54) prioritaires sont prises en compte par les interventions des PTF

**Graphique : 2 : Intervention des PTF par cible ODD**



Source : Données Collectées, Mai 2018

## **b- Instrument de mobilisation des ressources en faveur des ODD de la sphère environnement : le Programme pays pour l'environnement au fonds vert climat**

Le manque de synergie entre les différentes initiatives du Bénin dans la réalisation des Contributions Déterminées Nationales (CDN), handicape la mobilisation de ressources (d'adaptation et d'atténuation) en faveur des secteurs : Eau, Energie, Agriculture et Biodiversité. Tirant leçons de cet état de chose, le Bénin, dans le cadre du FPHN 2018, a jugé nécessaire de créer le cadre pour la fédération des efforts pour l'atteinte des objectifs de la CDN en précisant clairement nos priorités et en y alignant les projets et programmes à financer. D'où la mission d'élaboration du Programme-Pays qui vise les résultats suivants :

- 1 Les priorités stratégiques nationales sur les changements climatiques sont connues et analysées
- 2 Un répertoire des projets et programmes sur les CC
- 3 Les projets sont catégorisés en volets adaptation et/ou atténuation
- 4 Les projets éligibles au fonds vert pour le climat sont identifiés
- 5 Le Programme-pays sur le climat pour le FVC est élaboré

Ainsi, le programme pays constitue la boussole et le cadre de référence par excellence du Bénin en matière de financement de l'action climatique. Les projets qui figurent dans le portefeuille pays du Programme-Pays sont ainsi la priorité du Bénin pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation de la contribution déterminée au niveau national. Ces projets sont basés sur des idées innovantes qui mettent un accent particulier sur le transfert de technologies pour la lutte contre les changements climatiques. Le programme traduit aussi les engagements des principales parties prenantes, notamment les communautés à la base, les structures publiques centrales, déconcentrées et décentralisées de même que les structures privées et les Organisations de la Société Civile (OSC). Conçu pour une période de 5ans, le programme pays sera mis à jour à mi-parcours (donc dans deux ans et demi) afin d'incorporer les idées de projets pertinents qui auraient vu le jour.

La démarche adoptée s'est basée sur un large processus de consultation des parties prenantes lancé depuis 2016 par le Projet de Préparation du Bénin au Fond Vert pour le Climat. Elle a ensuite consisté en trois grandes phases.

### Phase 1 : Inventaires des Projets et Programmes

L'Inventaire des Projets Programmes a été fait à travers la revue de littérature et les entretiens avec les personnes ressources, les entités accréditées et autres parties prenantes. Au total, une centaine de projets-Programmes a été répertoriée. Ils proviennent tant des acteurs privés, publics que des OSCs.

### Phase 2 : Analyse suivant les critères et choix des projets et Programmes

Trois lots de critères ont guidé le choix des projets-Programmes identifiés à la phase 1 (les 8 domaines d'impacts prioritaires du FVC, les 6 critères d'investissement du FVC et d'autres liés à la pertinence des projets). Une grille d'analyse multicritère d'un score maximal de 20/20 a permis de sélectionner les 20 premiers projets ayant un score supérieur ou égal à 15/20 pour constituer le portefeuille pays du Bénin pour la période 2016-2021.

### Phase 3 : Description des projets- Programmes du Portefeuille Pays

Une fois les projets sélectionnés, ils ont été décrits suivant le canevas ci-dessous avec l'aide des promoteurs ou des entités accréditées.

**Tableau 4 :** Canevas de descriptions des projets sélectionnés

Titre du Projet	Description	Entité accréditée	Délais de soumission
Donnez le titre du projet	Donnez : Une Brève justification L'objectif global Les objectifs spécifiques Les composantes ou actions prioritaires	Quelle est l'Entité accréditée qui soumet le projet au FVC ?	A quand la soumission finale au FVC ?
Impacts stratégiques au niveau du fonds		Financement total :	Statuts
Indiquez les types d'impacts correspondants (Voire note de bas de page)		Quel est le besoin de financement à soumettre au FVC ? Quel est le besoin de financement à soumettre à d'autres partenaires ?	A quelle étape est le projet actuellement dans le processus de soumission au FVC ?
Action		Leader	Timeline
Listez les actions restantes pour finaliser le processus de soumission au FVC		Qui est le lead de l'action ?	Quand ?

Somme toute, les vingt projets sélectionnés dans le portefeuille pays du Bénin reflètent les priorités de la réponse politique du Bénin face aux changements climatiques telles que définies par les documents de stratégies et politiques en lien avec les changements climatiques, notamment les trois communications du Bénin, la Contribution Déterminée au Niveau National et la Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques 2016 – 2025. Les vingt projets sélectionnés dans le portefeuille pays du Bénin sont récapitulés ainsi qu'il suit. Le besoin total en financement du programme s'élève à 784 089 998 USD.

**Tableau 5 :** Liste des 20 projets/programmes du portefeuille-pays et Entités Accréditées (EA)

Projets/Programmes	Entités Accréditées	Besoin total en financement (USD)	Financement à soumettre au FVC (USD)
<b>1. Initiative de Résilience Climatique dans le bassin de l'Ouémé (IRCO)</b>	FAO	50000000	50000000
<b>2. Transforming financial systems for Climate (Programme couvrant 21 Pays)</b>	AFD	1575290000	587550000
<b>3. Enhanced climate resilience of rural communities in central and north Benin through the implementation of ecosystem-based adaptation (EbA) in forest agriculture landscape.</b>	PNUE	9000000	9000000
<b>4. Projet de développement de la résilience de l'agriculture, du tourisme et du transport</b>	PNUD	140000000	120000000

Projets/Programmes	Entités Accréditées	Besoin total en financement (USD)	Financement à soumettre au FVC (USD)
<b>fluvial aux changements climatiques dans les communes de Malanville et Karimama</b>			
<b>5. Évaluation intégrée des changements climatiques, de l'utilisation des terres, de l'énergie et de l'eau (CLEWS) du bassin Mono</b>	PNUD	3750000	3400000
<b>6. Projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation</b>	PNUD	1500000	1500000
<b>7. Renforcement de l'information sur le climat et Système d'Alerte Précoce en Afrique pour un développement résilient au climat et adaptation au changement climatique</b>	PNUD	32800000	28050000
<b>8. Promotion des villes durables et de l'agriculture intelligente au Bénin</b>	PNUD	41561000	35700000
<b>9. Protection et renforcement de la résilience des cotes béninoises et des communautés riveraines à l'élévation du niveau de la mer</b>	PNUD	182000000	150000000
<b>10. Mise en œuvre du Plan d'Aménagement Opérationnel et Résilient (PAOR) de la Bande Côtière du Bénin (BCB)</b>	PNUD	150000000	150000000
<b>11. Gender equality in climate change adaptation and disaster risk reduction towards the post-2015 agenda in Benin</b>	PNUD	680000	630000
<b>12. Projet d'Appui à la Restauration des écosystèmes du Site Ramsar 1017 au Bénin</b>	PNUD	6000000	1500000
<b>13. Transfer of technology for the reduction of the effects of climate risks on the cancers in Benin</b>	PNUD	6000000	6000000
<b>14. Intégration des changements climatiques dans la gestion des risques de santé prioritaires au Bénin</b>	PNUD	10000000	10000000
<b>15. Projet d'appui à la cartographie des inondations dans les zones à risque du Bénin</b>	PNUD	15000000	15000000
<b>16. Projet des Villages Solaires autonomes (PVSA) de la Direction de l'Energie</b>	En cours de sélection	34000000	34000000
<b>17. Projet d'appui à la production de biocombustibles solides et d'électricité à partir des résidus agricoles, forestiers et industriels au Bénin (PAPBIOSE) de la Direction de l'Energie</b>	En cours de sélection	45000000	45000000
<b>18. Projet d'Appui à l'Utilisation Massive des lampes économes à Diodes Electroluminescentes (LEDs) au Bénin (PAUMaLED) de la Direction de l'Energie</b>	En cours de sélection	34000000	34000000

<b>Projets/Programmes</b>	<b>Entités Accréditées</b>	<b>Besoin total en financement (USD)</b>	<b>Financement à soumettre au FVC (USD)</b>
<b>19. Projet d'amélioration de la productivité agricole face au changement climatique (PAPACC)</b>	En cours de sélection	99000000	90000000
<b>20. Renforcement de la résilience des moyens d'existence ruraux et du système de gouvernance national et infranational face aux risques climatiques et à la variabilité du climat au Bénin</b>	En cours de sélection	4460000	10000
<b>Benin readiness Project : Renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée (AND) et certaines parties prenantes à s'engager pour la Préparation et l'accès au Fonds Vert pour le Climat</b>	PNUE	299998	299998
<b>Total y compris le projet 2 de AFD (qui s'étend sur 21 autres pays)</b>		2 440 340 998	1 371 639 998
<b>Total sans le projet 2 de AFD (qui s'étend sur 21 autres pays)</b>		865 050 998	784 089 998

**Source : Programme pays pour l'environnement au fonds vert climat**

**Figure 2 : Récapitulatif sur les projets/programmes du portefeuille**



**c- Instrument de mobilisation des ressources en faveur des CDN : le Plan d’Affaires climat**

Selon le document de présentation de la CDN aux Accords de Paris, les émissions totales des GES du Bénin s’établissent à environ 14,1 Méga tonne Equivalent-CO<sub>2</sub> (Mt E CO<sub>2</sub>), soit environ 1,5 tonne E CO<sub>2</sub> par habitant en 2012, secteur Utilisation des Terres, Changements d’Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) exclu. Ces émissions proviennent des secteurs de l’énergie (47,4 %), de l’agriculture (45,9%), des déchets (5,0 %) et des procédés industriels (1,6 %).

Tenant compte du secteur UTCATF, le bilan des émissions (14,9 Mt E-CO<sub>2</sub>) et des absorptions (50,3 Mt E CO<sub>2</sub>) de GES montre que le Bénin reste globalement un puits de GES avec une capacité d’absorption nette de 35,4 Mt E CO<sub>2</sub> en 2012. Cependant, sa capacité de séquestration du carbone, voire d’absorption du CO<sub>2</sub>, au niveau de son couvert végétal est en régression (20,6% entre 1995 et 2005 contre 32,0% en 2012).

En matière de projection, dans le contexte du scénario du statu quo (sans intervention), la tendance des émissions globales (hors UTCATF) révèle un taux d’accroissement de 172,8 % sur la période 2012-2030 en évoluant de 14,1 Mt E CO<sub>2</sub> à 38,5 Mt E CO<sub>2</sub>. Le total des émissions globales cumulées de GES pour ce scénario sur la période 2021-2030 avoisinerait 306,1 Mt E CO<sub>2</sub>. Elles proviendraient de **66,3 % du secteur de l’énergie** et à 27,4 % de celui de l’agriculture. Les ambitions du Bénin sont de réduire globalement les émissions cumulées de gaz à effet de serre (hors secteur foresterie) par rapport au scénario de maintien du statu quo d’environ 49,49 Mt E CO<sub>2</sub>:

- 23,35 Mt E CO<sub>2</sub> dans le secteur de l’énergie et
- 26,1 Mt E CO<sub>2</sub> dans le secteur de l’agriculture.

Dans le secteur de l'UTCATF, la mise en œuvre des mesures pourrait contribuer à accroître la capacité de séquestration cumulée du Bénin à hauteur de 32 Mt E CO<sub>2</sub> par rapport au scénario de maintien du statu quo dans ce secteur sur la période 2021-2030 dont 76,6 % de contribution conditionnelle et 23,4 % de contribution inconditionnelle, à travers la limitation de la déforestation (23,9 Mt E CO<sub>2</sub>) et la création des plantations forestières (8,1 Mt E CO<sub>2</sub>).

Le but de cette section est de montrer que les engagements pris par le Bénin sont source de création de valeur pour l'économie nationale en général et pour les différents acteurs comme le secteur privé, l'Etat ou les ménages...

En effet, en prenant les trois secteurs clés sur lesquels les engagements ont été pris (Energie, Agriculture et Foresterie), il a été défini des objectifs spécifiques pour chaque secteur avec des mesures envisagées.

Ainsi les 23,35 Mt E CO<sub>2</sub> de réduction prévue dans le secteur de l'énergie, comparativement à un scénario de statu quo, passe entre autres par les actions suivantes :

- Développer la production de l'électricité à partir du gaz et les sources renouvelables ;
- Etendre l'accès des ménages à l'éclairage électrique en remplacement du kérosène ;
- Renforcer les actions de consommations efficaces d'énergie électrique ;
- Promouvoir les technologies basses consommatrices de bois-énergie ;
- Promouvoir la substitution partielle des consommations du bois-énergie par le gaz butane ;

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, les 26,14 Mt E CO<sub>2</sub> de réduction prévues par rapport au scénario du statu quo, sont adossées aux actions suivantes :

- Promouvoir les techniques culturales améliorées dans le cadre de la production végétale
- Promouvoir les techniques de gestion de la fertilité des sols
- Promouvoir les aménagements hydroagricoles.

Quant à la foresterie, il est recommandé l'accroissement de la capacité de séquestration du carbone (32 Mt E CO<sub>2</sub> par rapport au scénario du statu quo) des écosystèmes forestiers du pays à travers la mise en œuvre des aménagements durables des forêts naturelles et le renforcement des efforts de reforestation/plantation.

Il apparaît globalement que les actions prévues pour être mises en œuvre dans le cadre de la CDN du Bénin, au-delà de leur contribution significative à la réduction des gaz à effet de serre (GES), sont d'une justification et d'une pertinence économiques avérées : les actions ciblées dans la CDN visant la sauvegarde de l'environnement riment avec création de richesse.

Le passage en revue de ces actions devant conduire à la réduction des GES, ressort des opportunités de création de richesse. En effet, l'investissement dans les activités de sauvegarde de l'environnement de façon générale est très compatible avec les objectifs de création de valeur, ce qui amène le secteur privé à y trouver des opportunités d'investissement assez intéressantes. C'est ce que soutient le plan d'affaires climat qui met en lumière des opportunités d'investissement accessibles d'attirer ou d'être porteuses d'intérêt pour le secteur privé.

Ce faisant, les objectifs poursuivis par les CDN et dont le coût est estimé à plus de USD 11 milliards ne seront plus uniquement l'apanage d'un financement public et/ou des partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux sous forme de subvention ou d'aide au développement, mais aussi du secteur privé qui s'en saisira pour créer de la valeur sur la base d'une activité viable, durable, autonome et rentable.

Le Plan d'affaires climat conclut donc sur les actions phares qui présentent des profils de rentabilité les plus attractifs pour le secteur privé se résument comme suit :

- La construction de centrales thermiques bicom bustibles (fioul, gaz naturel) ;
- La construction des fermes solaire Photovoltaïques ;
- L'électrification de 600 localités actuellement exclues du réseau de distribution ;
- La mise en exécution de projet d'efficacité énergétique pour divers secteurs ;
- La mise en exécution plan de reboisement par des plantations massives.

## 8. PERSPECTIVES

Tenant à sa feuille de route pour l'opérationnalisation des ODD, le Bénin en terme de perspectives, envisage de :

- Renforcer le système d'information statistique (planification, suivi-évaluation) ;
- Elaborer le document de mobilisation de ressources au terme du costing des cibles prioritaires ;
- Mobiliser des ressources financières pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD ;
- Renforcer les capacités des ressources humaines en charge de la mise en œuvre et de la coordination des agendas de développement ;
- Poursuivre la dissémination des cibles prioritaires et de l'appropriation de l'agenda 2030 des ODD ;
- Elaborer et diffuser un guide méthodologique rappelant la démarche d'intégration des ODD ;
- S'assurer de l'arrimage de toutes les interventions aux cibles prioritaires sur toute la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/Evaluation (PPBSE) aux niveaux national et local ;
- Elargir le mécanisme institutionnel de mise en œuvre des ODD en y intégrant le cercle de réflexion des chercheurs et la coalition des entreprises.

## 9. CONCLUSION

La deuxième contribution volontaire du Bénin au Forum Politique de Haut Niveau, édition 2018, a été élaborée suivant une approche participative et inclusive avec l'ensemble des acteurs en se fondant sur la capitalisation des expériences tirées de sa première participation à l'édition 2017 dudit forum. Le présent rapport rend compte des actions réalisées dans la marche vers l'atteinte des ODD au titre de la gestion 2018.

Poursuivant le processus d'appropriation des ODD démarré depuis 2017 notamment avec (i) la priorisation des cibles des ODD et leur contextualisation, (ii) la définition et le choix des méthodologies de calcul de leurs indicateurs de suivi, le Bénin s'est engagé dans la réalisation du costing des ODD en vue d'identifier les besoins en ressources nécessaires pour la réalisation des cibles prioritaires des ODD et d'évaluer le coût de ces besoins. Dans la même dynamique, le Gouvernement du Bénin a veillé à l'intégration des ODD dans le Plan National de Développement 2018-2025 et de son premier outil d'opérationnalisation, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et de l'alignement des Plans de Travail Annuels (PTA) des Ministères sur les ODD.

L'étape la plus importante de ce rapport est celle de la présentation des progrès réalisés sur les objectifs et les cibles. L'analyse diagnostique montre que des efforts restent encore à faire en matière de pauvreté et de sécurité alimentaire. Concernant l'approvisionnement en eau potable, le taux d'accès des ménages béninois à l'eau est en nette amélioration même si les besoins des populations béninoises ne sont pas encore totalement couverts. Sur le plan énergétique, le taux de couverture énergétique en 2016 s'est établi à 46,5%. Bien que le Bénin dispose d'un potentiel hydroélectrique relativement important et d'un potentiel important en énergies renouvelables non valorisé, il reste néanmoins dépendant de plus en plus de ses voisins tels que : la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria pour son approvisionnement énergétique.

La situation des villes au Bénin est encore marquée par l'inadaptation du cadre de vie et du niveau de service aux besoins de bien-être des populations. Aussi, est-il observé, sur l'ensemble du territoire, la dégradation des terres et la désertification.

Face à ces problèmes identifiés, le Bénin a pris des engagements régionaux, continentaux et internationaux de même que des réponses politiques dont, entre autres, la politique de protection sociale connue sous le nom d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), la valorisation des potentialités locales à travers les Pôles de Développement Agricole (PDA) et des actions phares en matière d'accès à l'eau potable et du développement des capacités de production et de distribution de l'eau potable.

L'une des expériences capitalisées de la participation du Bénin au FPHN de 2017 est la prise en compte de la contribution du niveau local à l'atteinte des ODD. A cet effet, le Bénin a réalisé un processus de benchmarking sur 15 communes et de capitalisation d'expériences sur 22 communes en vue de mettre en exergue quelques bonnes pratiques notées dans certaines localités et communes. Ainsi, des expériences enrichissantes ont pu être identifiées dans ces 37 communes au travers des indicateurs qui permettent de mesurer les cibles prioritaires des ODD 6, 7, 11, 12, 13, 15 et 16.

En vue de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement a réalisé le mapping des PTF et des OSC, élaboré un programme pays pour l'environnement au fonds vert climat et

la traduction des CDN en plan d'affaires. Ces initiatives visent à mieux orienter les interventions des PTF vers les cibles prioritaires et à capter le financement du secteur privé en faveur des ODD.

Enfin, les perspectives s'inscrivent dans la mobilisation des ressources pour financer la mise en œuvre des ODD. A cet égard, il s'agira fondamentalement d'élaborer le document de mobilisation de ressources au terme du costing des cibles prioritaires et de renforcer le système d'information statistique (planification, suivi-évaluation) et l'intégration des ODD sur toute la chaîne PPBSE.

## ANNEXE STATISTIQUE

### I- Renseignements des indicateurs des cibles prioritaires

**Tableau 6 :** Situation des données sur les indicateurs des cibles prioritaires ODD

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
<b>Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>						
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	2015	40,1		%	INSAE
	1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	2015	15,3		%	INSAE
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale					INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
vulnérables en bénéficiant						
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	2015			%	INSAE
	1.4.2: Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre fonciers) sur au moins une terre	2015			%	INSAE
	1.4.3 Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier)	2015	4,39		%	INSAE
<b>Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>						
	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation					INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.2 incidence de la pauvreté alimentaire	2015	22,7		%	INSAE
	2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,	2015	20,2	9,6	%	INSAE
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	2014	34		%	INSAE
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	2014	4,5		%	INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	2015	120		%	MAEP
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires	2015	ND		FCFA	MAEP
<b>Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges</b>						
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	2014	347		100 000	INSAE
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2014	77,2		%	INSAE
	3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	2014	58,8		%	INSAE
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2014	115		‰	INSAE
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	2014	38		‰	INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète	2014	41,6		%	INSAE
	3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	2015	2,108		‰	MS-DPP
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1:Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1000 personnes					MS-DPP
	3.3.2 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant					MS-DPP
	3.3.3 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	2014	7,62		%	MS-DPP
	3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH	2014			%	MS-DPP
	3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	2015	31		1 000	MS-PNT
	3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	2015	15,5		%	MS-DPP
	3.3.7 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	2015	23,4		%	MS-DPP
	3.3.8 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	2015			%	MS-PNLMT
	3.3.9 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique	2015	22,91		%	MS-PNLMT

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
	3.3.10 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	2015	47,23		%	MS-PNLMT
	3.3.11 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés	2015	6,18		%	MS-PNLMT
	3.3.12 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiasés	2015	7,75		%	MS-PNLMT
	3.3.13 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome	2015			%	MS-PNLMT
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	2015	15		10 000	MS-DPP
	3.4.3: Létalité liée au cancer	2015	4		10 000	MS-DPP
	3.4.4 Létalité liée au diabète	2015	2		10 000	MS-DPP
	3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	2015	3		10 000	MS-DPP
	3.4.6 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine					
	3.4.7 Taux de mortalité par suicide					MS-DPP
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	2014	12,5		%	INSAE
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	2014	19,6		%	INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
stratégies et programmes nationaux						
<b>Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie</b>						
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2014	90,4		%	MEMP
	4.1.2 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique	2014	66,5		%	MEMP
	4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2014	48,3		%	MEMP
	4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	2014	60,2		%	MEMP
	4.1.5 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	2015	38		%	MESTFP
	4.1.6 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques,	2015	10		%	MESTFP
	4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire	2014	74,9		%	INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
	4.1.8 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	2014	70,5		%	INSAE
	4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire	2013	96,6		%	INSAE
	4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire	2015	61,5		%	INSAE
	4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire	2014	44		%	INSAE
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre des jeunes disposant des compétences, notamment techniques et professionnels, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC				%	MESTFP
	4.4.3 Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle				%	MESRS
	4.4.4 Nombre de diplômés en formation professionnelle (CQM, CQP, AQP)				unité	MESTFP
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les	4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	2014	0,95			MICS/INSAE
	4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	2014	0,76			MICS/INSAE
	4.5.3 Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	2014	0,82			MICS/INSAE
	4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	2014	0,69			MICS/INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	2014	0,32			MESRS
<b>Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b>						
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe					MTFPAS
	5.1.2 Indice de la Condition de la Femme	2015	0,607		1	MTFPAS
	5.1.3 proportion de femme et de fille agés de 15 à 49 ans ayant subit une mutilation ou ablation génitale	2015				
	5.1.4 proportion de femmes agés de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'age de 18 ans					INSAE
	5.1.5 Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans sssles structures de prise en charges					MTFPAS
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	2015	7,2		%	Cours Constitutionnelle
	5.5.2 Proportion de femmes ministres					MTFPAS
	5.5.3 Proportion de femmes conseillère communal					MTFPAS
	5.5.4 Proportion de femmes occupant des postes de direction	2015	11,4		%	MTFPAS

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.5 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes					INSAE
<b>Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau</b>						
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	2015				INSAE
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	2015	84		%	MEEM-DGEAU
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	2015	41,4	41,8	%	MEEM-DGEAU
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	2015			%	INSAE
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau					MEEM-DGEAU

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements						
et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	ND	ND		ND	MEEM-DGEAU
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	2015	35		%	MEEM-DGEAU
<b>Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable</b>						
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	2015	38,8		%	INSAE
	7.1.2 Taux d'électrification	2015	27,63	31,92	%	MEEM/DGE
	7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson	2015	ND			INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récents	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
	7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage	2015	ND			INSAE
<b>Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b>						
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'oeuvre.	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	2015	17,5		%	INSAE
	8.2.2 Ressource propres de la commune par habitant	2016	2941,2	3200	FCFA	DPP/MDGL
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	2015			%	INSAE
	8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	2014	6,5		%	INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récents	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers						
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés	2015				INSAE
	8.5.2 Taux de chômage	2015	2,3			INSAE
	8.5.3 Taux de sous-emploi visible	2015	39			INSAE
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total					INSAE
	8.9.2 Taux de croissance du PIB du secteur du Tourisme					INSAE
	8.9.3 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois					INSAE
	8.9.4 Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme, par sexe					INSAE
	8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2015	0,54		%	MTC
	8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	2015	0,13		%	MTC
<b>Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation</b>						

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récents	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	2015			Pourcentage	MIT
	9.1.2 Indice d'état du réseau routier	2015			Pourcentage	MIT
	9.1.3 Trafic fret ferroviaire	2014	36 677		Tonne	MIT
	9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	2015	260 555		Nombre	MIT
	9.1.5 Trafic fret aérien	2015	8353000		Kilogramme	MIT
	9.1.6 Transport marchandises au port	2015	9 374 127		Tonne	MIT
	9.1.7 Trafic passagers sur les cours et plans d'eau	2017			Nombre	MIT
	9.1.8 Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	2015	9%		Pourcentage	MIT
	9.1.9 Temps moyen des navires au port				Jour	MIT
	9.1.10 Taux d'accès à la TNT des foyers béninois	2016	0		%	MENC
	9.1.11 Taux de pénétration de la RNT	2016	0		%	MENC
	9.1.12 Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers				%	MENC
	9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe				%	MENC
	9.1.14 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe				%	MENC
	9.1.15 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit				%	MENC
	9.1.16 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens				%	MENC

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	2015			%	INSAE et MICA
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	2015			%	INSAE et MICA
	9.2.3: Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de total					INSAE et MICA
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB					INSAE et MESRS
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants					MESRS

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030						
<b>Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</b>						
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population					INSAE
	10.1.2: Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population					INSAE
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion	10.2.1: Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian					INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
ou de leur statut économique ou autre						
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme					INSAE
<b>Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables</b>						
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats					INSAE
	11.1.2 Proportion de la population urbaine vivant dans des logements ayant reçu des permis de construire	2015	ND		%	MCVDD et INSAE
	11.1.3 Proportion de logements sociaux et économiques occupés	2015	ND		%	MCVDD et INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique					MAEP et INSAE
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique					INSAE
11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2015	ND		nb	MDGLAAT-ANPC
	11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques	2015	ND			MISP

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récents	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable						
<b>Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables</b>						
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1 Consommation de matière					INSAE
	12.2.2: consommation intérieure de matière par habitant					INSAE
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés					MCVDD
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics					MEF
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les	12.8.1 Nombre d'étudiants Inscrits en dernière année de formation dans le domaine d'environnement.					MESRS

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	12.8.2 Nombre d' école ( écoles , collèges et lycées) ayants des projets d'éducation au développement durable (plantation d'abre,école verte,)					MEMP et MESTFP
<b>Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b>						
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe					MDGLAAT-ANPC
	13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	0,00046		100 000	MDGLAAT-ANPC
	13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes				100 000	MDGLAAT-ANPC
	13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	2010	6,8		100 000	MDGLAAT-ANPC
<b>Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b>						
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques					MCVDD
	14.2.2 Superficie de zones économique marine	2011	200		Miles marin	MCVDD
	14.2.3 Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémique	2011	3 100		Km <sup>2</sup>	MCVDD

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récents	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans						
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	2015	ND		Ph	MCVDD
<b>Objectif15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b>						
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	2015	ND		%	MCVDD
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées	2015	ND		%	MCVDD
	15.1.3 Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées	2015	ND		%	MCVDD

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
obligations découlant des accords internationaux						
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts					MCVDD
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1 surface des terres dégradées, en Proportion de la surface terrestre	2015	ND		%	MCVDD et CENATEL
<b>Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes</b>						

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	2015	91,1		%	INSAE
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants,	2015				MISP (OCPM)/MJL
	16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants	2015				MISP (OCPM)/MJL
	16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans					INSAE
	16.2.5 Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	2015	82			MJL
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	2015			%	MISP (DGPN;DGGN;BPM);MJL (DPP);INSAE
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	2014	2,1		%	MJL
	16.3.3 Distance moyenne au TPI	2014	13,42		Km	MJL
	16.3.4 Ratio magistrat/habitant	2014	67669			MJL
	16.3.5 Nombre d'opérations de la paix et de sécurisation auxquelles le Bénin a pris part					MJL
	16.3.7 Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure					MJL
	16.3.8 Taux de satisfaction des justiciables	2014	70		%	INSAE

Intitulé Cible	Intitulé de l'indicateur	Référence		Récentes	Unité	Source
		Années	Valeurs	2017		
	16.3.9 Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits	2014	1 127		Homme	MDN
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015			%	INSAE
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	2015			%	INSAE
	16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé	2015			%	MJL
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé	2015				DGB/MEF
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	2015			%	INSAE
	16.6.3: Indice de perception de la gouvernance	2015				INSAE et MJL
	16.6.4: Indice de la gouvernance locale					MDGL
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	2015	84,8		%	INSAE
	16.9.2 Proportion de postes diplomatique et consulaires pourvus en registre d'état civil					
	16.9.3: Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin					MAEC



## TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>1. DECLARATION LIMINAIRE</b>	<b>7</b>
<b>2. FAITS SAILLANTS</b>	<b>9</b>
<b>3. INTRODUCTION</b>	<b>13</b>
<b>4. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN</b>	<b>15</b>
a. Concept note et chronogramme de conduite du processus	15
b. Ateliers nationaux d'animation du processus	16
c. Ateliers internationaux, enrichissement et partage d'expériences autour du processus	17
<b>5. POLITIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR</b>	<b>18</b>
a- Appropriation des Objectifs de Développement Durable	18
i. Processus de priorisation des cibles des ODD	18
ii. Domestication des indicateurs des cibles prioritaires	18
b- Incorporation des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux	19
i. Intégration des ODD dans le Plan National de Développement (PND)	19
ii. Intégration des ODD au PAG	20
iii. Alignement du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) sur les ODD	22
c- Localisation des ODD	23
i. Intégration des ODD dans les plans de développement communal	23
ii. Dynamiques locales en lien avec les ODD	23
d- Mise en œuvre du Principe « ne laisser personne de côté » au Bénin	30
i. Protection sociale pour tous	30
ii. Filets sociaux pour les plus vulnérables	30
iii. Législation en faveur des plus vulnérables	31
iv. Spatialisation équilibrée des initiatives de développement	31
e- Mécanismes institutionnels	33
i. Le Comité d'Orientation	33
ii. Le Comité technique de pilotage	34
iii. Le cadre de coordination Commune-Gouvernement sur les ODD ;	35
iv. Le Cadre de concertation des Organisations de la Société Civile	35
f- Questions d'ordre structurel	36
i. Alignement des Plans de Travail Annuels des Ministères sur les ODD	36
ii. Costing des ODD	40
<b>6. Progrès sur les objectifs et les cibles</b>	<b>41</b>
a- Synthèse diagnostique	41
b- Engagements pris par le Bénin pour la transformation vers des sociétés durables et résilientes	42
c- Réponses de politiques publiques du Bénin pour une société durable et résiliente	44
d- Contribution active de la Société Civile à la mise en œuvre des ODD	50
<b>7. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>53</b>
a- MAPPING des PTF en lien avec les ODD	53
b- Instrument de mobilisation des ressources en faveur des ODD de la sphère environnement : le Programme pays pour l'environnement au fonds vert climat	56
c- Instrument de mobilisation des ressources en faveur des CDN : le Plan d'Affaires climat	60
<b>8. PERSPECTIVES</b>	<b>63</b>
<b>9. CONCLUSION</b>	<b>64</b>

<i>ANNEXE STATISTIQUE</i>	<u>66</u>
<i>TABLE DES MATIERES</i>	<u>91</u>